



**Mission de maîtrise d'œuvre
pour la réhabilitation et l'extension
d'un bâtiment pour la création d'un lieu culturel**

SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Juillet 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
ENJEUX DE L'OPÉRATION	5
1 – CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME RÉGNIER	6
1.1 – Pratiques Hospitalières	6
1.2 – Activités culturelles au C.H.G.R.	6
1.2.1 – C.S.T.C. (Centre Socio-Thérapeutique et Culturel)	6
1.2.2 – La Commission Culturelle	7
1.2.3 – Pratiques culturelles au sein des services, des pôles	8
1.2.4 – Expositions	8
1.2.5 – Les “œuvres” au C.H.G.R.	9
1.3 – Site principal	10
1.3.1 – Ilot urbain – “morceau de ville”	10
1.3.2 – Schéma Directeur Immobilier et Architectural	11
1.3.3 – Projet d'aménagement, organisation des mobilités	12
2 – L'ANCIENNE MINOTERIE (SP56)	13
2.1 – Situation / présentation générale	13
2.1.1 – Implantation	13
2.1.2 – Desserte – Accès	13
2.1.3 – Environnement immédiat	14
2.1.4 – Plan masse	15
2.2 – Histoire de la construction du bâtiment	17
2.3 – Organisation générale et surfaces disponibles	19
2.3.1 – Organisation volumétrique et spatiale	20
2.3.2 – Plans des niveaux existants	22
2.3.3 – Synthèse des surfaces disponibles	22
2.3.4 – Relevé géomètre	23
2.4 – Synthèses / extraits des diagnostics réalisés	30
2.4.1 – Diagnostic d'ouvrage – APAVE – juin 2023	31
2.4.2 – Constat parasitaire – INAXE – février 2026	32
2.4.3 – Repérage du plomb avant travaux – INAXE – février 2026	33
2.4.4 – Repérage d'amiante avant travaux – INAXE – mars 2026	35
2.4.5 – Etude géotechnique G1 ES - PGC – FONDASOL – avril 2026	36
2.4.6 – Diagnostic structure – KOPLA – mai 2026	39

2.5 – Etat de vétusté : devenir des parties bâties	40
2.5.1 – Corps principal Nord : à réhabiliter	40
2.5.2 – Ancienne salle de sports : démolition	40
2.5.3 – Bâtiment ancien : démolition	41
3 – DONNEES URBAINES.....	42
4 – DEFINITION DES BESOINS	45
4.1 - Invariants du projet.....	45
4.2 – Concept du lieu culturel	46
4.3 – Tableau des besoins	47
4.4 – Proposition d'organigramme fonctionnel	48
5 – EXIGENCES	50
5.1 – Conditions d'implantation	50
5.2 – Exigences techniques et environnementales	52
6 – PLANNING PRÉVISIONNEL	53

INTRODUCTION

Dans le cadre de son Schéma Directeur Immobilier et Architectural (S.D.I.A.), le **Centre Hospitalier Guillaume RÉGNIER** (C.H.G.R.) envisage de créer un lieu culturel sur son principal à RENNES. Pour ce faire un ancien bâtiment désaffecté a été retenu, une ancienne minoterie, le bâtiment SP56.

Pour ce projet, le C.H.G.R. a retenu le **Bureau d'Études PRÉPROGRAM** pour l'accompagner pour la rédaction d'un programme technique fonctionnel et l'assister dans le cadre de la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Ce document « **Synthèse du programme** » est élaboré lors de la consultation de la maîtrise d'œuvre (phase candidature) pour présenter l'opération et ses enjeux. Il présente notamment :

- Le contexte et les enjeux ;
- Le site et le bâtiment concerné ;
- Les besoins pour le futur équipement ;
- Le planning prévisionnel de l'opération.

ENJEUX DE L'OPÉRATION

Pour la création de ce lieu culturel, les réflexions ont permis de lister et mettre en avant les enjeux tels que :

- **Lieu culturel // thérapie** – permettre un « pas de côté », en dehors du parcours de soin ;
- **Accès libre** aux patients, professionnels de santé et agents de l'établissement ;
- L'Hôpital « **Établissement dans la cité** ». Favoriser l'ouverture sur la ville (accès au Sud), accueillir également un public extérieur au C.H.G.R. (proposer une offre culturelle dans un secteur géographique de la ville qui n'en compte pas actuellement) ;
- Choix du site de **l'ancienne minoterie (SP56)** pour accueillir le lieu culturel (bâtiment désaffecté à la suite du déménagement des unités d'ergothérapie vers certains services et pôles + fermeture de la salle de sport / sinistre structurel / péril) ;
- **Désacralisation de la culture** – proposer une première rencontre avec un lieu culturel permettant d'envisager l'accès à d'autres lieux en « ville », s'approprier une expérience et la renouveler à l'extérieur ;
- **Appropriation des lieux** par les patients ;
- Mise en place d'une **cafétéria** (existante aujourd'hui sur le lieu du C.S.T.C., interne au C.H.G.R.), sous la gestion de professionnels de santé et de patients (créneaux à préciser dans le cadre du projet) ;
- Accueillir **différentes formes de manifestations culturelles** (théâtre, cinéma, concerts, café-débats, ...), proposer des lieux de pratiques artistiques et culturelles, ...
- **Accueillir des résidences d'artistes**, permettant un travail ou des interventions nouvelles auprès de patients ;
- **Exposer les productions artistiques** existantes et à venir ;
- Mettre en place une **exposition permanente** sur l'histoire du lieu ;
- **Rénover un bâtiment historique sur le site du C.H.** alors que de nombreux bâtiments sur le site seront démolis / reconstruits ;
- ...

1 – CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME RÉGNIER

1.1 – Pratiques Hospitalières

En quelques points :

- Beaucoup d'hospitalisations de jour, en ambulatoire ;
- Psychiatrie adulte uniquement sur site principal ;
- 3^{ème} établissement français en nombre de lits ;
- Le C.H.G.R. c'est 2 700 membres du personnel, 1 000 lits d'hospitalisation, des familles de patients, 23 associations partenaires (chiffre avec possibilité d'évolution),

1.2 – Activités culturelles au C.H.G.R.

1.2.1 – C.S.T.C. (Centre Socio-Thérapeutique et Culturel)

- Soutenu par le C.H.G.R., le C.S.T.C. ouvre ses portes en 1988 ;
- **Associatif depuis 1994, porté par l'association Suzy ROUSSET ;**
- **Missions :**
 - Organisation et gestion de la cafétéria et des denrées ;
 - Encadrement des patient.es participant aux différents ateliers proposés en lien avec les équipes soignantes des pôles ;
 - Suivi d'activités, d'animations, de loisirs proposés à l'ensemble des patient.es ;
 - Mise à disposition de salles, matériel et équipement pour des activités d'animation ou sportives.
- **Volet artistique et culturel (propositions en transversalité avec la Commission Culturelle + programmation des structures partenaires extérieures) :**
 - Ateliers de pratique artistique soutenus par l'association Suzy Rousset, les associations de services, la DRAC, l'ARS, le CHGR ;
 - Rencontres et échanges avec les structures du territoire telles que **les Champs libres, le musée de Bretagne, les Tombées de la Nuit, les Transmusicales** – ce, au sein de l'établissement ou dans la cité ;
 - Une représentation d'un opéra l'été avec la Compagnie Barok Opéra – en articulation avec le festival d'opéra de Dinard.
- **Exemple de projets / avec le partenaire historique du C.S.T.C « Au bout du plongeur » :**
 - La carte sensible Chemin de Grand Repos (2018-19), avec l'artiste Éric Mahé et la contribution de soigné.es – soignant.es
 - Coordination des « Partenage » : visites, ateliers et actions communes.

1.2.2 – La Commission Culturelle

Instance émergée à l'orée des années 2000, les propositions culturelles et artistiques y sont examinées et discutées.

▣ Projets menés au mitan des années 2000 – 2015

- Projets de territoire :
 - Chemins d'expression, en partenariat avec la M.S.A., **temps de découverte et d'échanges à La Roche aux fées** ;
 - Chemins de toile, en partenariat avec le F.R.A.C. BRETAGNE et le C.D.A.S. de Janzé, **exposition organisée avec les soigné.es**.
- Stages de pratique théâtrale :
 - **3 stages** de plusieurs jours proposés par année ;
 - Accompagnement par des compagnies (Humanus Grupo, Pepito Matteo, ...) ;
 - Partenariat avec l'Aire Libre.
- Ateliers de pratique de danses urbaines :
 - Avec la Compagnie de danses urbaines Engrenage ;
 - En simultané avec la création d'une **fresque murale**.
- Résidence de création sonore :
 - Avec les artistes François Possémé et Akiko Azegawa.
- Atelier radio :
 - La **radio Décalée** investissait les ondes de R.C.R., porté par les voix des soigné.es.

▣ Projets de 2025

- Résidence artistique :
 - Le Groupe Odysées, compagnie co-portée par la MJC Grand Cordel, achève une **résidence de trois ans au sein du CHGR**. L'objet de la création est la **récolte de la mémoire du CHGR**, à travers la voix et le regard de ceux qui l'occupent ou l'ont occupé. Une restitution est prévue en avril 2026, en clôture de ce projet. ;
- Représentation théâtrale :
 - « **Nous vous parlons d'amour** », par la compagnie Kali&Co ;
 - Massimo Dean, metteur en scène, a pour habitude de travailler avec des comédiens non-professionnels aux trajectoires de vie heurtées. ;
 - Présentée en juillet 2025 (Tombées de la Nuit).

1.2.3 – Pratiques culturelles au sein des services, des pôles

Dispositifs accompagnés par des professionnel.les formé.es

- Lieux /services proposant des pratiques artistiques et culturelles :
 - P.H.U.P.A. / G03 ;
 - L'Élan / G04-G06 ;
 - Le moulin de Stergann G05 ;
 - Les C.A.T.T.P.
- Ateliers d'Art-thérapie:
 - Avoir accès à un accès et à un espace physique et symbolique d'expression ;
 - Pour les Unités d'Évaluation et de Rétablissement : développer, maintenir et permettre les conditions à la prise d'une autonomie, d'une encapacitation.
- Processus de création :
 - Il ne s'agit pas d'inscrire systématiquement la création dans une démarche artistique.

Observations :

- Les activités de pratiques artistiques et culturelles menées par les services, par les pôles n'ont pas vocation à être transférées vers le lieu culturel.

1.2.4 – Expositions

◉ À la Maison Des Usagers

Aujourd'hui, la Maison Des Usagers (M.D.U.) propose d'organiser des expositions (individuelles), pour une durée d'environ 6 mois et selon le souhait du patient. Est alors organisé un « vernissage », petit événement convivial permettant l'accueil des familles et amis pour marquer le début de l'exposition. Un livre d'or est à disposition sur la banque d'accueil pour recueillir les avis et messages des visiteurs.

◉ Dans les services

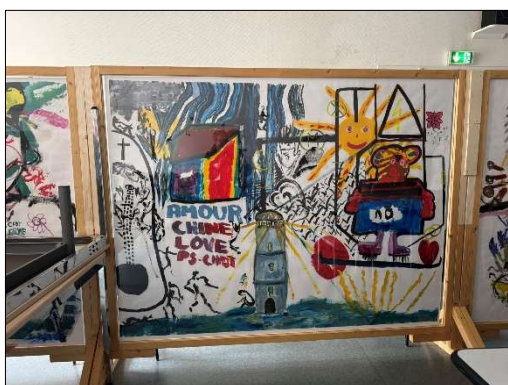
Expositions dans les services ? (non recensées à ce jour, mais très probablement existantes).

1.2.5 – Les “œuvres” au C.H.G.R.

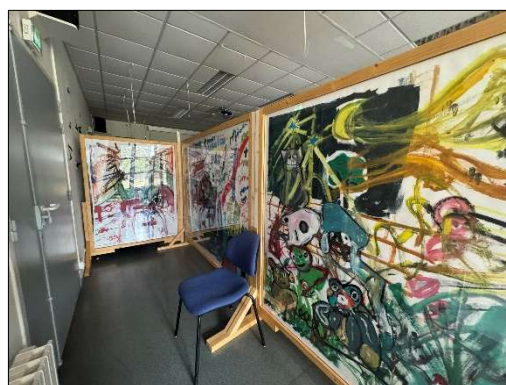
Dans le cadre de pratiques artistiques réalisées au sein de l'établissement, nombre de patients repartent avec leurs œuvres à leur domicile. Néanmoins, certaines sont stockées au sein de l'établissement, notamment dans la chapelle et dans certains services.

Le Maître d'Ouvrage a engagé un travail de recensement et de « classement » des œuvres existantes pour envisager la conservation et/ou exposition de celles-ci dans le futur lieu culturel.

Actuellement, les œuvres connues peuvent être de différentes typologies et de différentes tailles : peintures et sculptures essentiellement, pouvant aller jusqu'à des formats de 1,5 m x 2 m et éventuellement composées de séries.



« œuvre » de grand format, d'une série



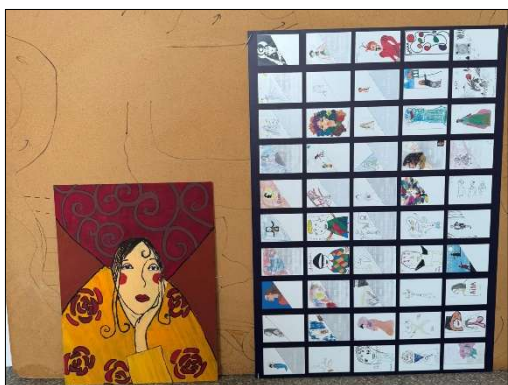
« exposition » de la série dans l'un des services



« œuvres » conservées dans la chapelle



« œuvres » conservées dans la chapelle



« œuvres » conservées dans la chapelle



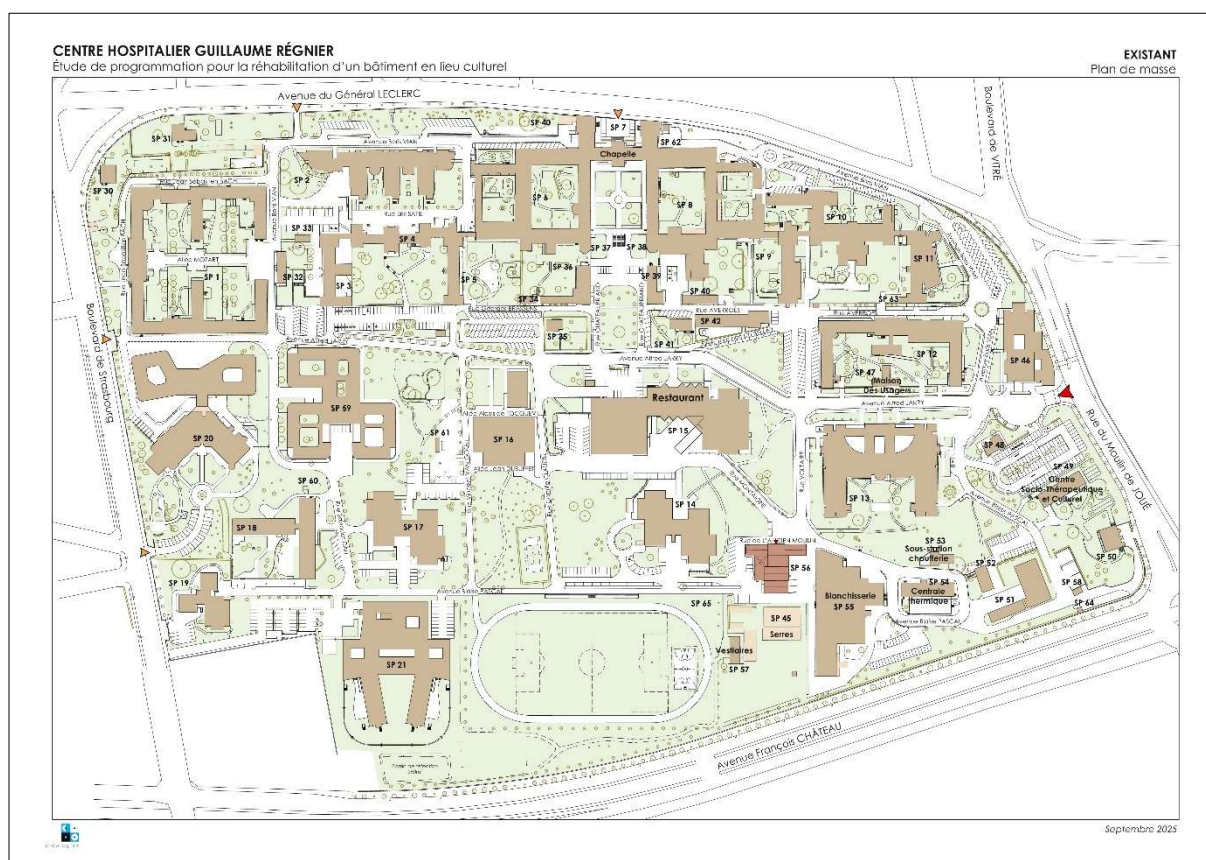
Exposition en cours à la M.D.U.

1.3 – Site principal

1.3.1 – Ilot urbain – “morceau de ville”

À l'échelle de la ville de RENNES, le site principal est installé sur la quasi-totalité d'un îlot urbain (à l'exception d'une emprise sécurisée au Sud-Ouest, centre de communication – Orange – à confirmer). L'emprise représente d'ailleurs environ 26 ha (à confirmer).

Cet îlot est ceint par de grands axes structurants de la ville : le boulevard de Strasbourg, l'avenue du Général Leclerc et l'avenue François Château qui borde la Vilaine.



Observations :

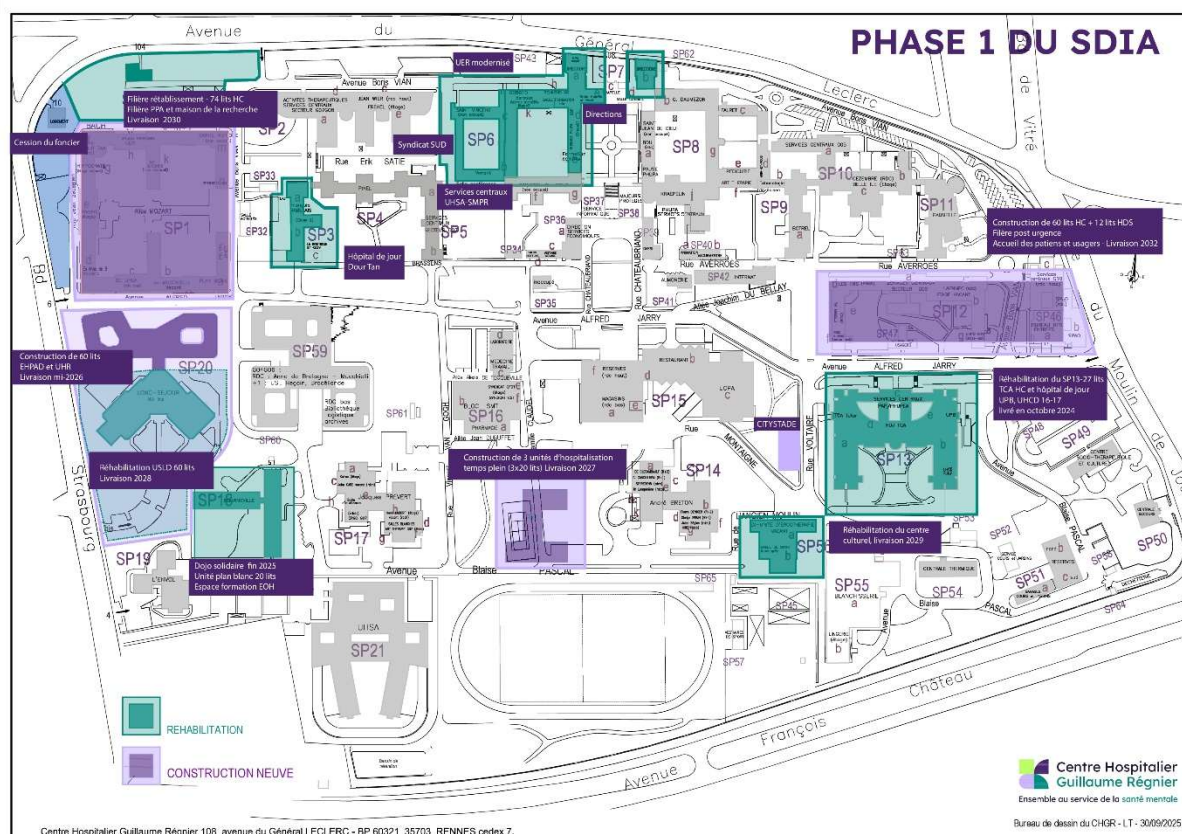
- L'entrée principale se situe à l'Est, depuis la rue du Moulin de Joué. Des entrées secondaires existent depuis le boulevard de Strasbourg et l'avenue du Général de Gaulle ;
- Il n'existe aujourd'hui aucun accès au site depuis le Sud (côté Avenue François CHATEAU).

1.3.2 – Schéma Directeur Immobilier et Architectural

Le Schéma Directeur Immobilier et Architectural est un projet d'envergure qui se décompose en 3 phases avec, pour chacune, une temporalité de 5 années.

La transformation de l'ancienne minoterie pour y créer un lieu culturel lieu fait partie des projets à mener lors de la 1^{ère} phase.

Principes et projets repérés pour la 1^{ère} phase du S.D.I.A. :



Source : Maître d'Ouvrage

Observations :

- Le chantier d'extension du bâtiment SP20 (E.H.P.A.D.) est en cours actuellement ;

1.3.3 – Projet d'aménagement, organisation des mobilités

Le Maître d'Ouvrage a lancé une réflexion à l'échelle du site sur les flux, accès, circulations, stationnements, parkings, cheminements, réseaux, ...

Il s'agira notamment de :

- Mettre en avant les grands axes de l'aménagement urbain ;
- Retrouver une place cohérente pour les cheminements piétons (actuellement, les voies n'offrent pas beaucoup de trottoirs et/ou de liaison piétonnes permettant de cheminer en sécurité à l'intérieur du site ;
- ...

Observations :

- *Sélection d'une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine en cours ;*
- *Les intentions et schémas réalisés dans le cadre de cette étude seront à transmettre aux concepteurs du projet du lieu culturel le cas échéant.*

2 – L'ANCIENNE MINOTERIE (SP56)

2.1 – Situation / présentation générale

2.1.1 – Implantation

L'ancienne minoterie est située au Sud du site principal, à proximité d'autres bâtiments techniques et supports de l'activité du Centre Hospitalier comme la blanchisserie, la chaufferie, les serres,

Également, le bâtiment est situé à l'Ouest de la frange Nord-Sud définie comme non-constructible au P.L.U.i. et visant la revalorisation de l'axe principal Nord-Sud du bâtiment de la Direction, de la trame verte et bleue inscrite au règlement intercommunal.

La façade principale s'ouvre vers le site, vers le Nord. Comme nombre de bâtiments sur le site, son implantation s'aligne sur les directions Nord-Sud.

Actuellement, c'est un bâtiment îlot, autour duquel cheminent des voies de circulation plus ou moins fréquentées par le trafic à l'intérieur du site.

2.1.2 – Desserte – Accès

Le bâtiment est principalement accessible depuis la rue Montaigne et la rue Voltaire qui dirigent vers la façade Nord.

L'accès principal du bâtiment se fait depuis cette façade Nord, par une double porte installée sur l'aile Est.

Actuellement la double porte centrale donne accès à un bureau.

Un accès secondaire, au Sud-Est permet de rejoindre l'ancienne salle de sports. Il faut néanmoins emprunter un escalier métallique pour franchir la différence de niveau entre la rue en pente décroissante vers le Sud et le niveau intérieur de cette salle.

2.1.3 – Environnement immédiat

Le bâtiment de l'ancienne minoterie (SP56), fait partie d'un ensemble de constructions « îlots » installées sur le Sud du site (en opposition aux constructions du Nord, de la période de création de l'hospice Saint-Méen – asile pour aliénés).

◉ La blanchisserie

À proximité immédiate, à l'Est du bâtiment, on trouve la blanchisserie.



Façade Sud de la blanchisserie, Œuvre de l'artiste WAR

◉ Les serres

À proximité immédiate, au Sud, se trouvent les serres. Les lieux sont assez fréquentés. Ouvertes à tous, elles offrent un environnement apaisé, légèrement à l'écart des unités de soins. Des potagers ont également été installés sur cette emprise au Sud.



Espace extérieur - entrée



Serre



potagers



potagers

■ Le terrain de foot et bassin de rétention

Au Sud du site, on trouve un terrain de foot. Vers les points bas de la topographie générale, est installé un bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales.

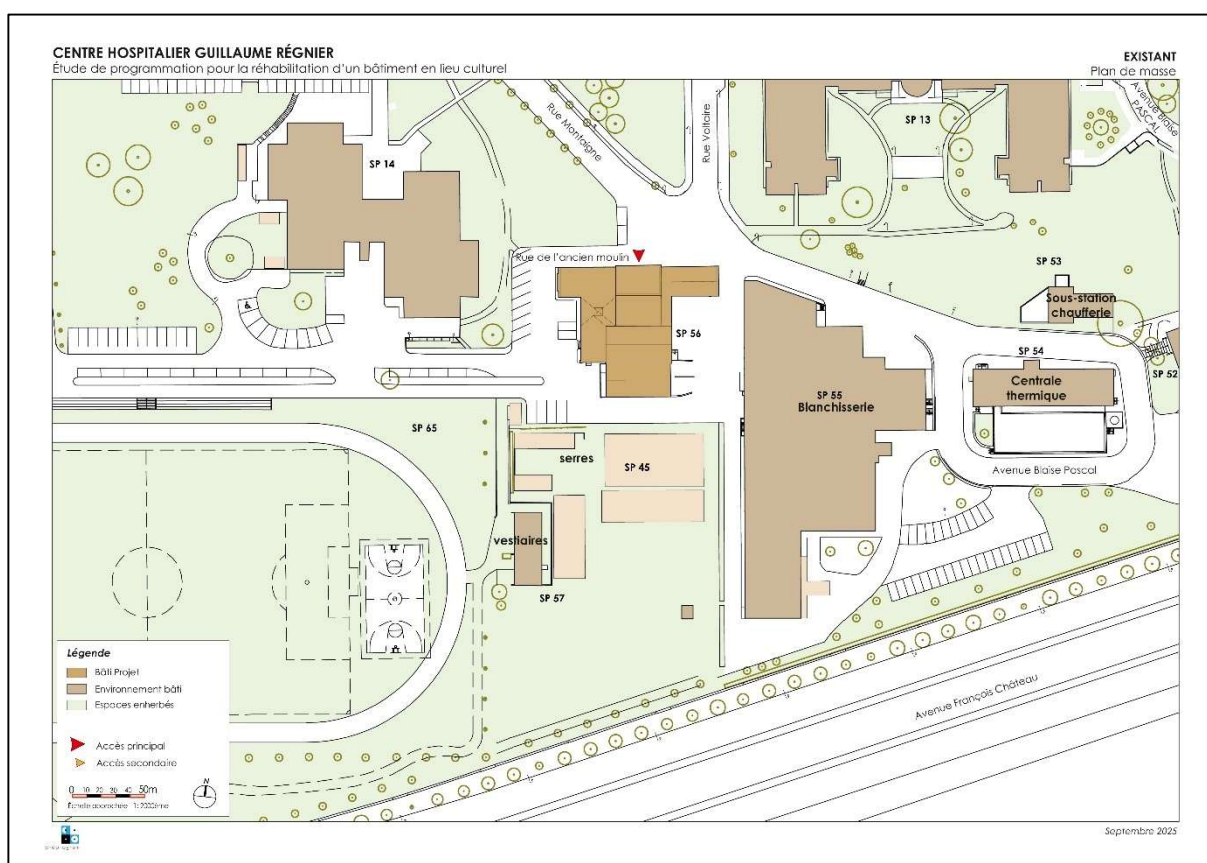


Bassin de rétention

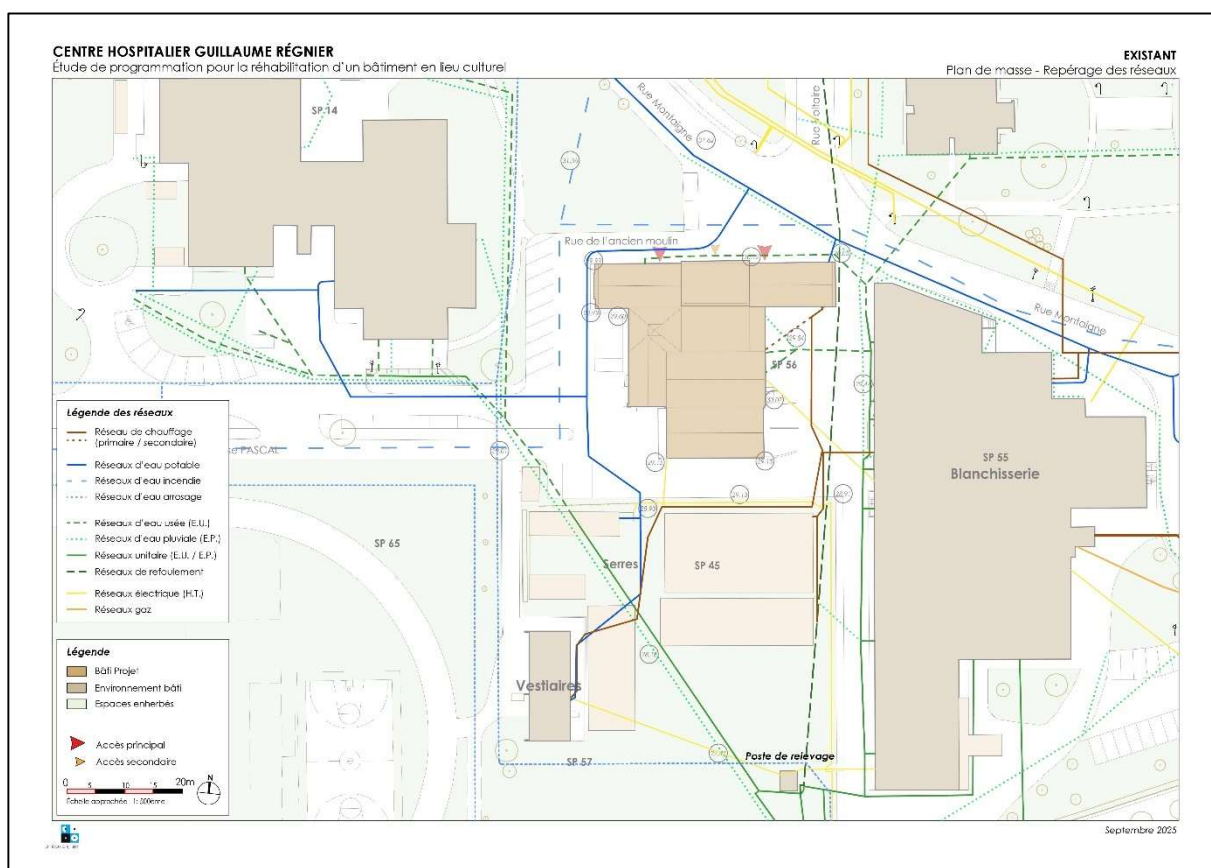


Espace paysager autour du bassin

2.1.4 – Plan masse



Plan masse – réseaux enterrés



2.2 – Histoire de la construction du bâtiment

◉ Projet de recherches

M. Cristobal RAMIREZ NORAMBUENO est chargé de recherche au C.H.G.R. et Docteur en Histoire des sciences (EHES).

Il mène actuellement un projet post-doctoral « **Patrimoine immobilier et architectural du Centre Hospitalier Guillaume Rénier : établissements des sources (2025-2027)** ».

Ses recherches ont permis de retrouver des documents historiques (aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine notamment) dont l'interprétation permettrait de supposer les différentes phases de construction du bâtiment.

Le bâtiment accueillait à l'origine (en 1860) la buanderie – meunerie de l'asile départemental d'aliénés.

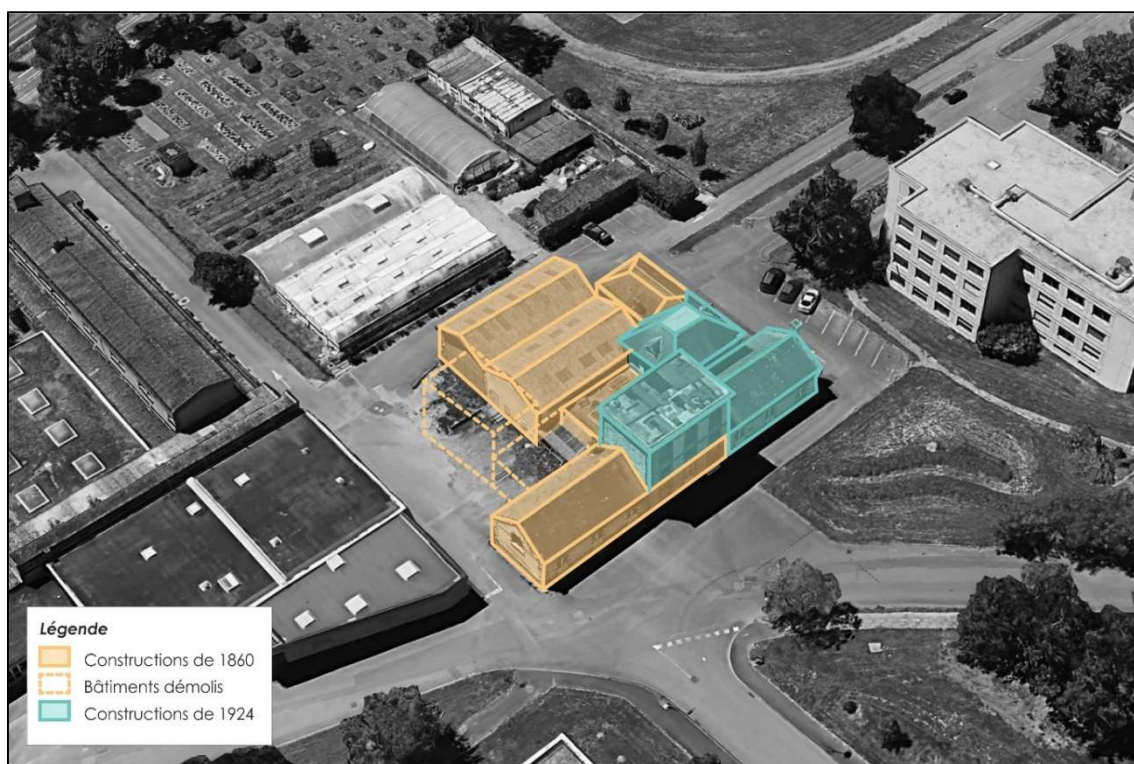
Observation :

- Les documents d'archive des étapes de la construction seront transmis dans le cadre du Programme Technique Détaillé, en phase offre.

◉ Hypothèses de chronologie des constructions / démolitions

Interprétation Bureau d'Études PREPROGRAM

Vue aérienne – Nord-Est



Source : vue aérienne : google earth

Vue aérienne – milieu du XXème siècle



Source : www.patrimoine.bzh / auteur de l'image : Arthur Guy

Observations :

- Sur cette vue aérienne on retrouve au Sud du site le bâtiment de la minoterie, les serres, le bâtiment de la blanchisserie, le terrain de foot ;
- Les volumes à l'Est, correspondant à la salle des lessiveuses, salle de réception et bureaux, semblent avoir déjà été démolis.

2.3 – Organisation générale et surfaces disponibles

Vue aérienne – Nord-Est



Source : vue aérienne : google earth

Vue aérienne – Sud-Ouest



Source : vue aérienne : google earth

2.3.1 – Organisation volumétrique et spatiale

◉ Corps principal au Nord

Au Nord du bâtiment, un volume principal avec un corps central en R+2 et deux ailes latérales en R.d.C. (avec combles, anciens greniers). La façade Nord depuis le site, la plus grande dimension de l'ensemble bâti. Une symétrie dominante. Ce volume constitue la façade principale de l'ancienne minoterie depuis le site du C.H.G.R..



Façade principale - Nord



Corps central en R+2

Le corps central en R+2 est surmonté d'une toiture terrasse. Les deux travées latérales sont couvertes de toitures à deux pans en ardoises.

Le pignon Ouest comporte une porte pour l'accès au grenier ainsi que la cheminée du four de la boulangerie. Le fond de l'ancien four est en surépaisseur par rapport à la construction.

Le pignon Est comporte au R+1 un châssis (verrière métallique sans ouvrant ?) avec un linteau réalisé en cintre de pierres et briques.

Les volumes vitrés sont généreux, composés essentiellement de châssis acier et divers remplissages verriers.



Ensemble vitré avec ouvrants



Ensemble vitré à R.d.C.

La salle de sports – anciens lavoirs

La salle de sports est composée d'un large volume surmonté de deux toitures à deux pans. Quand elle abritait les lavoirs, une large ouverture était présente sur la façade Sud, permettant un accès aisé vers la Vilaine (à préciser avec les recherches historiques éventuellement).



Depuis le Sud-Est – lecture des 2 toitures



Depuis le Sud-Ouest

Constructions existantes entre le corps principal et la salle de sports

Il reste un volume en R+1, à l'Ouest, faisant la liaison entre le volume principal et la Salle de Sports.

Les plans d'archives laissent supposer qu'il existait un même volume à l'Est, en symétrie.



Liaison avec le corps principal



Façade Ouest



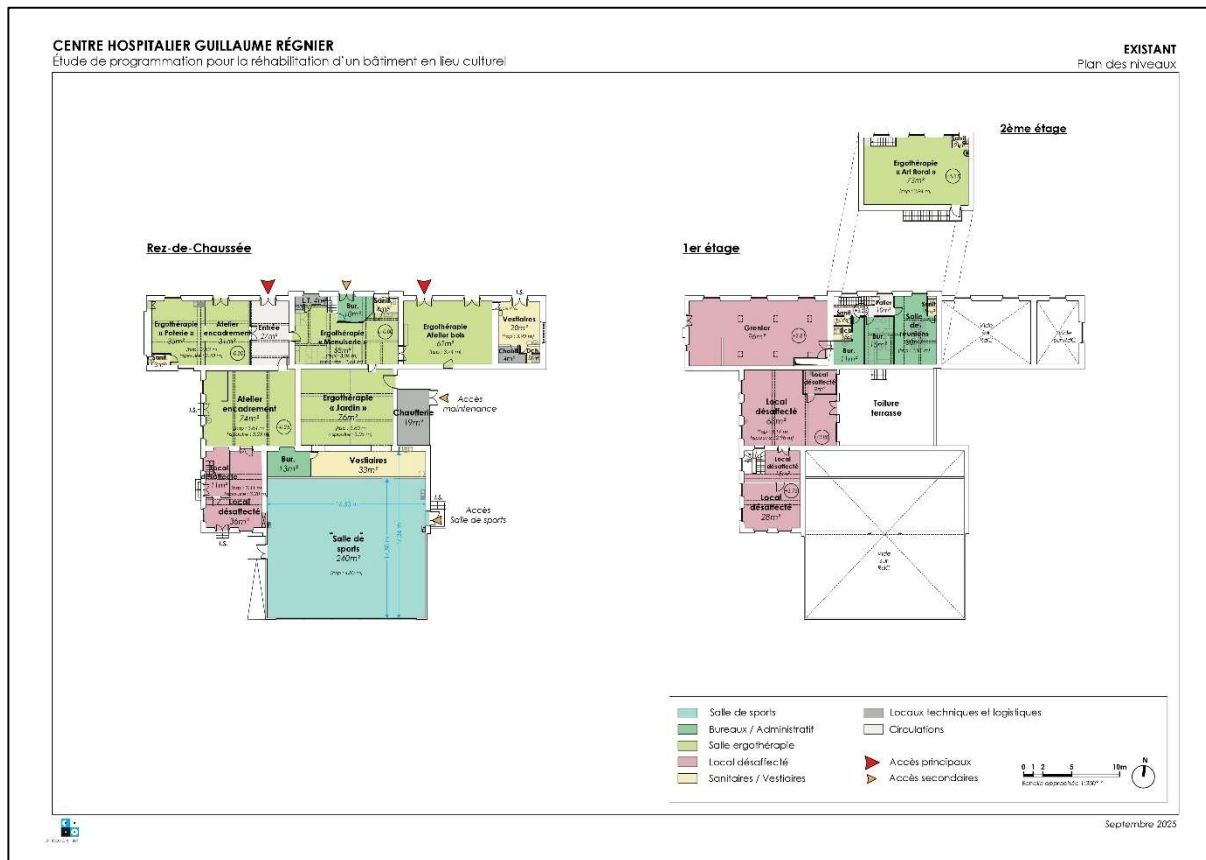
R+1-état de dégradation de l'intérieur



R+1-état de dégradation de l'intérieur

2.3.2 – Plans des niveaux existants

Hors galeries souterraines.



2.3.3 – Synthèse des surfaces disponibles

	m² S.U.	Circulation	TOTAL m² S.d.O.
R.d.C.	763	0	763
R+1	277	10	287
R+2	75	1	76
TOTAL	1115	11	1126

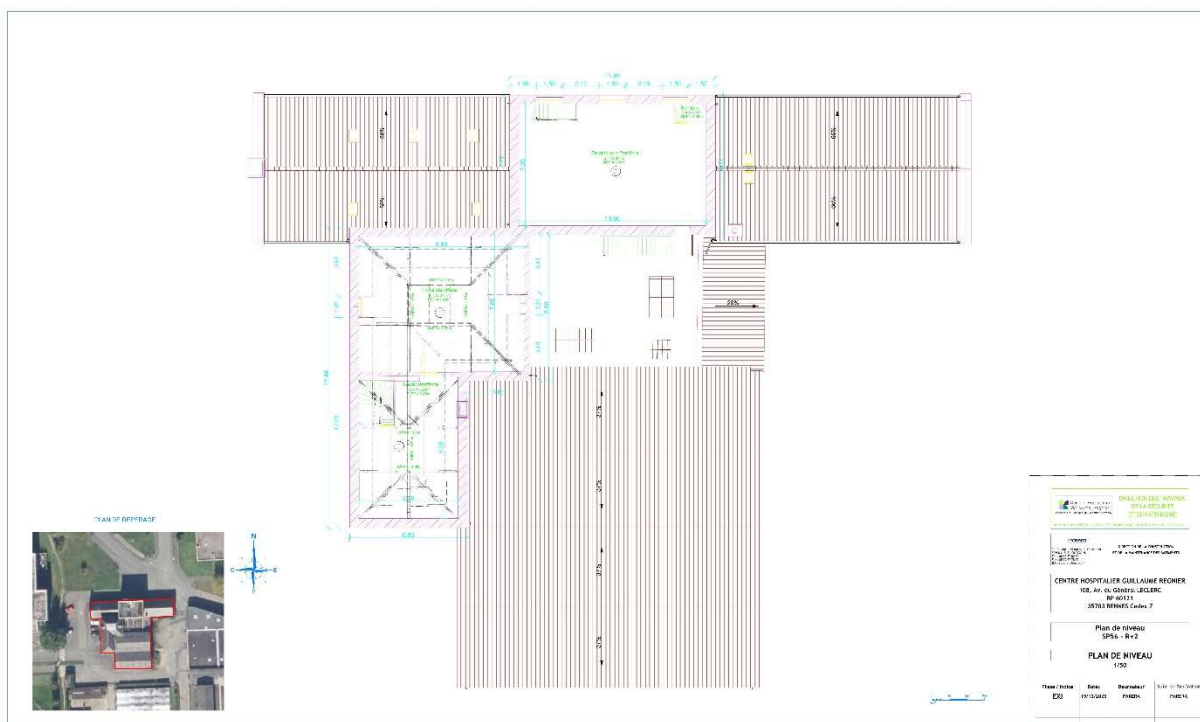
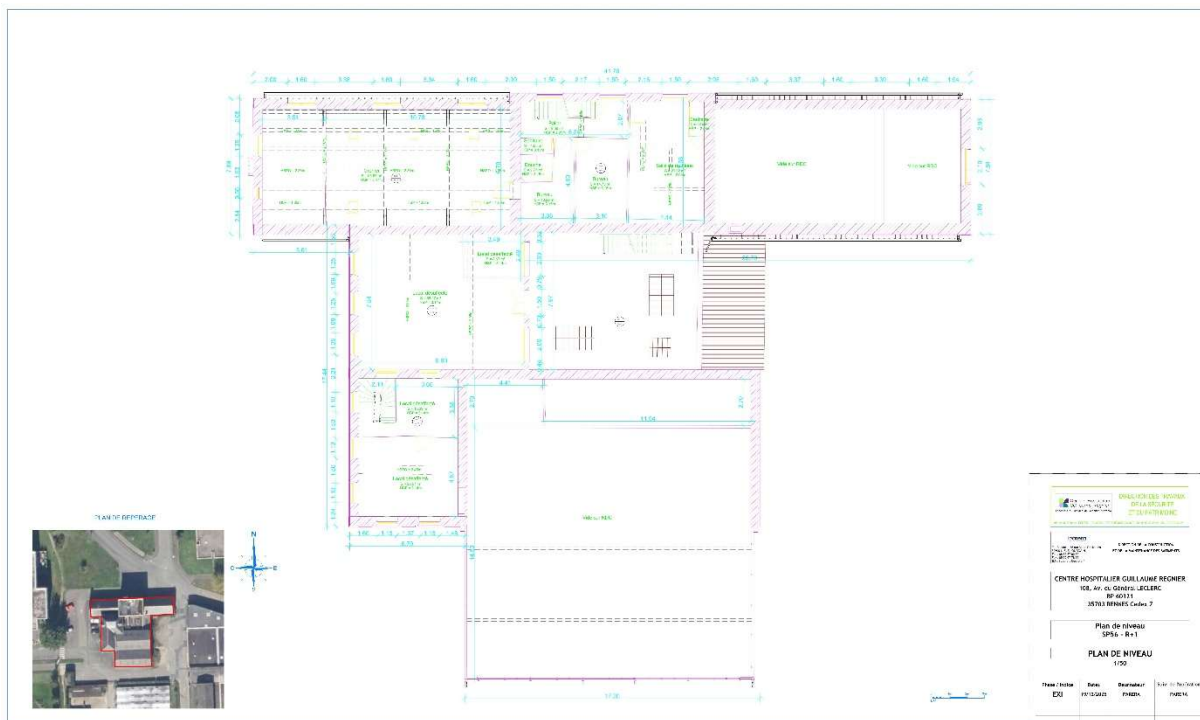
Dont "désaffectés" : 263

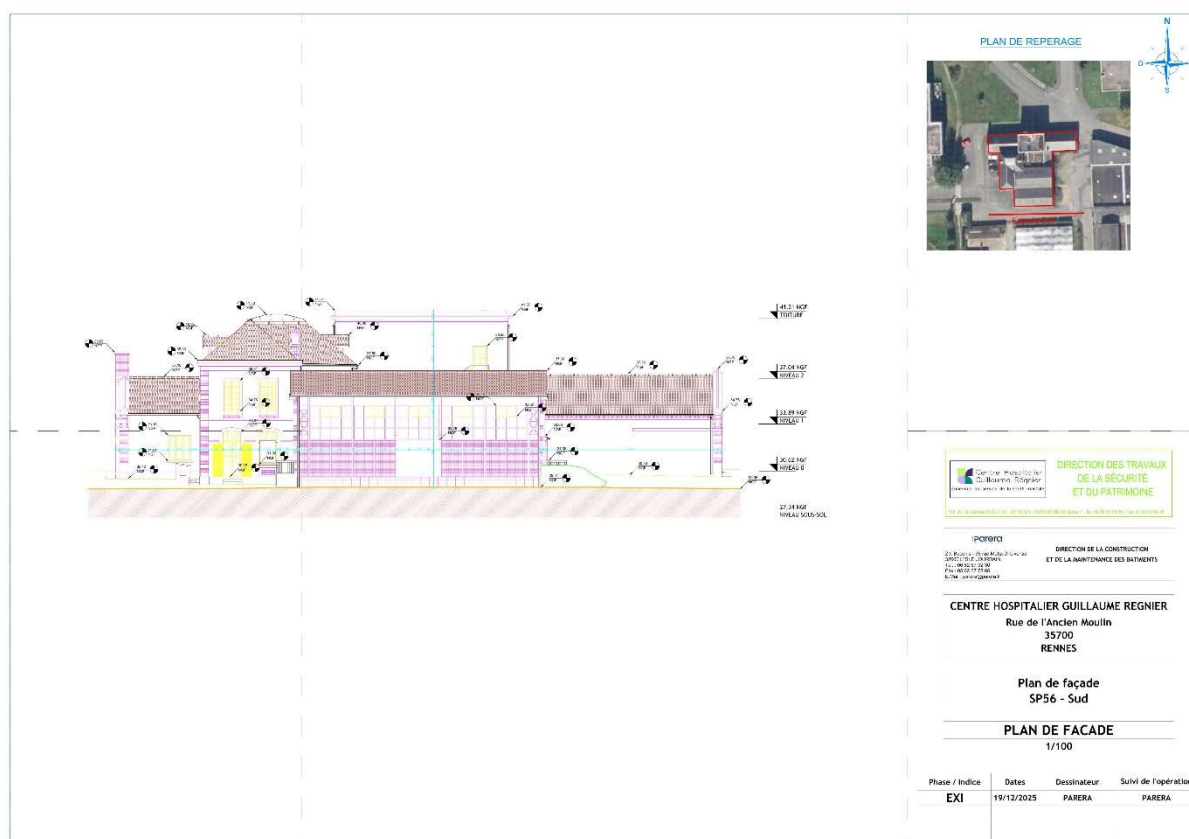
2.3.4 – Relevé géomètre

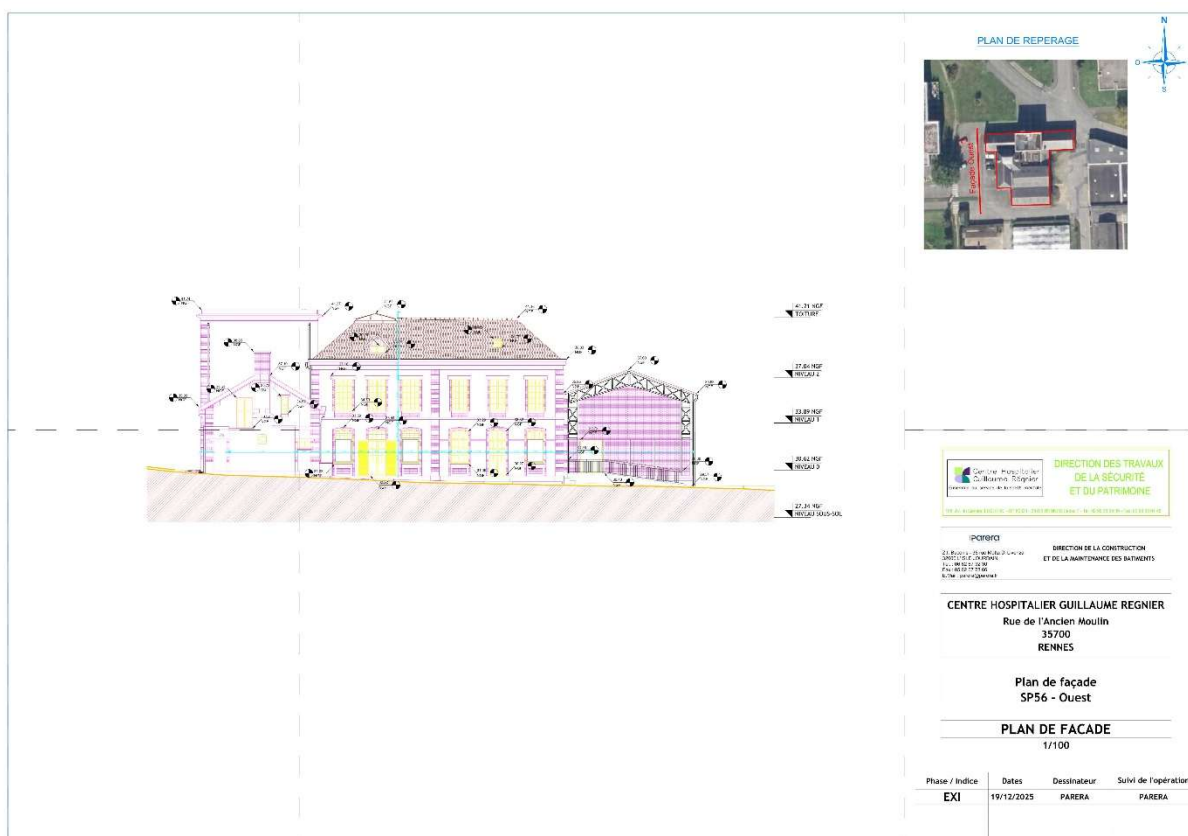
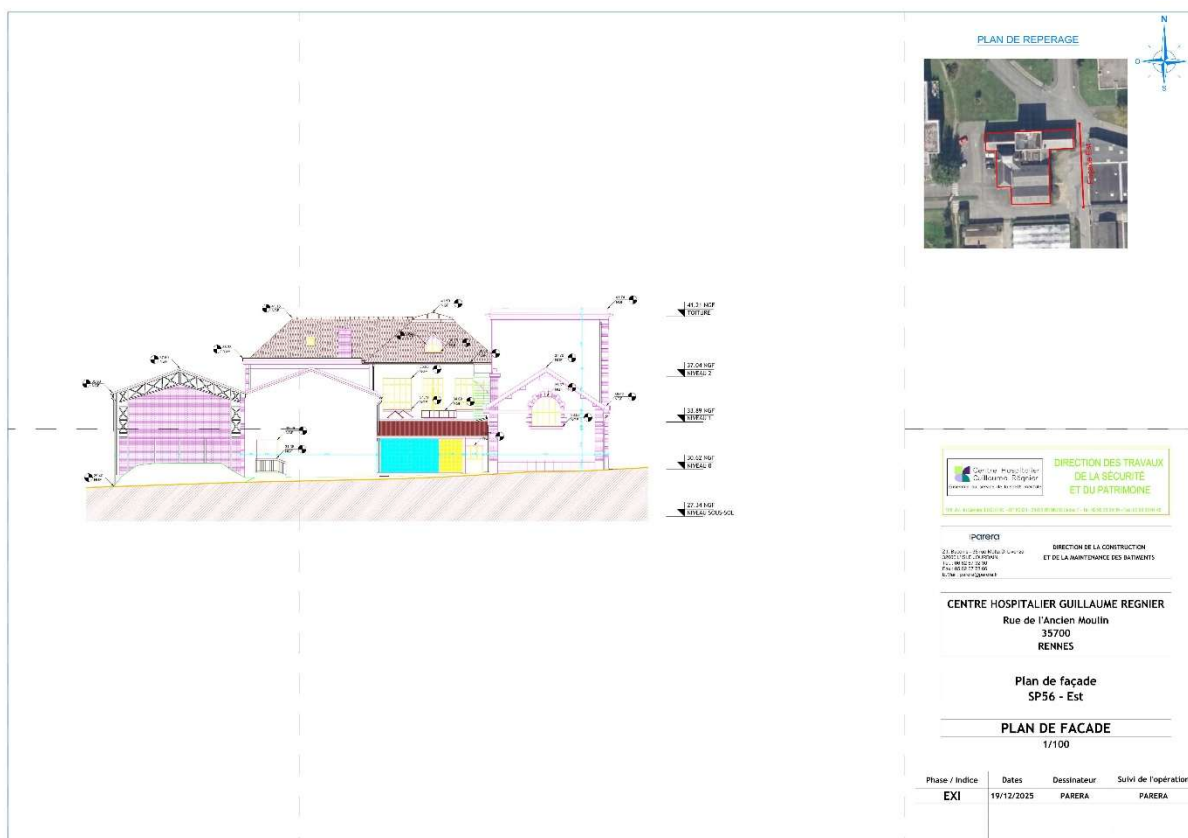
Dans d'un niveau de sous-sol, avec la présence d'ancienne galerie (liés à l'activité initiale du lavoir)

Plans de niveaux

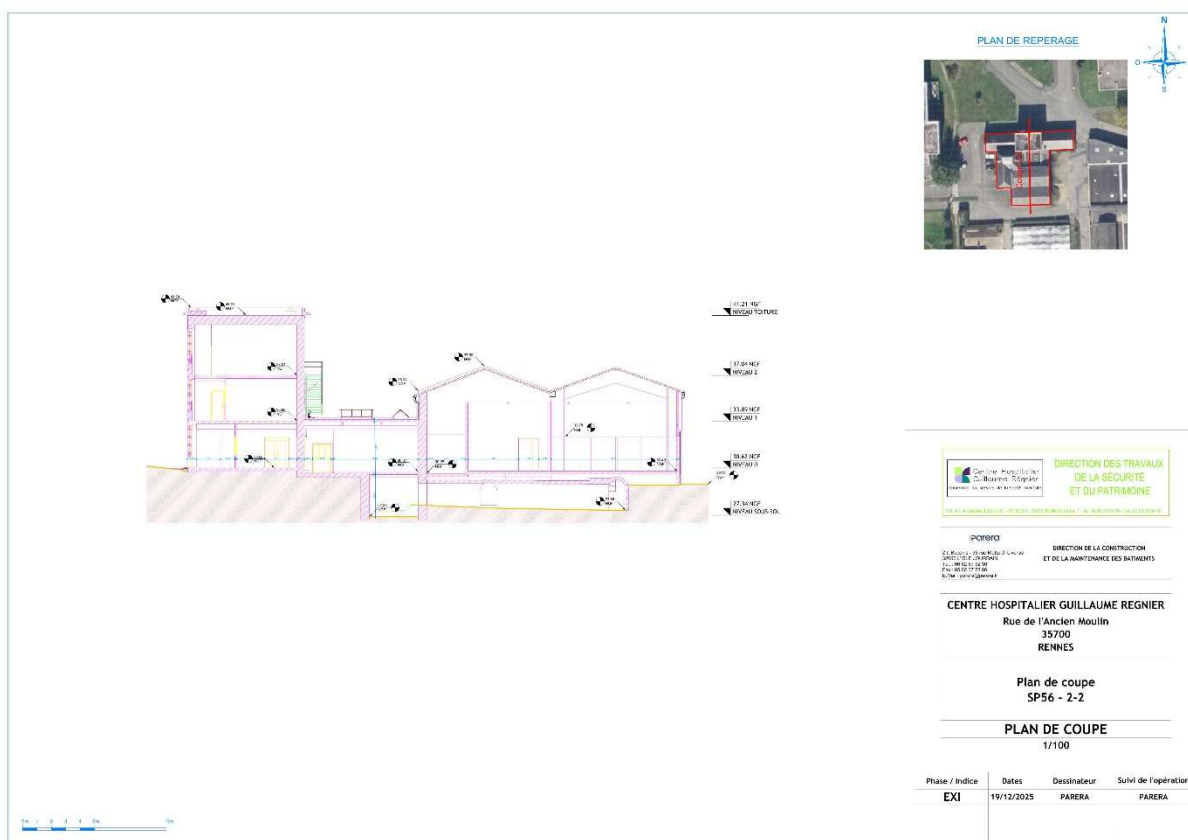


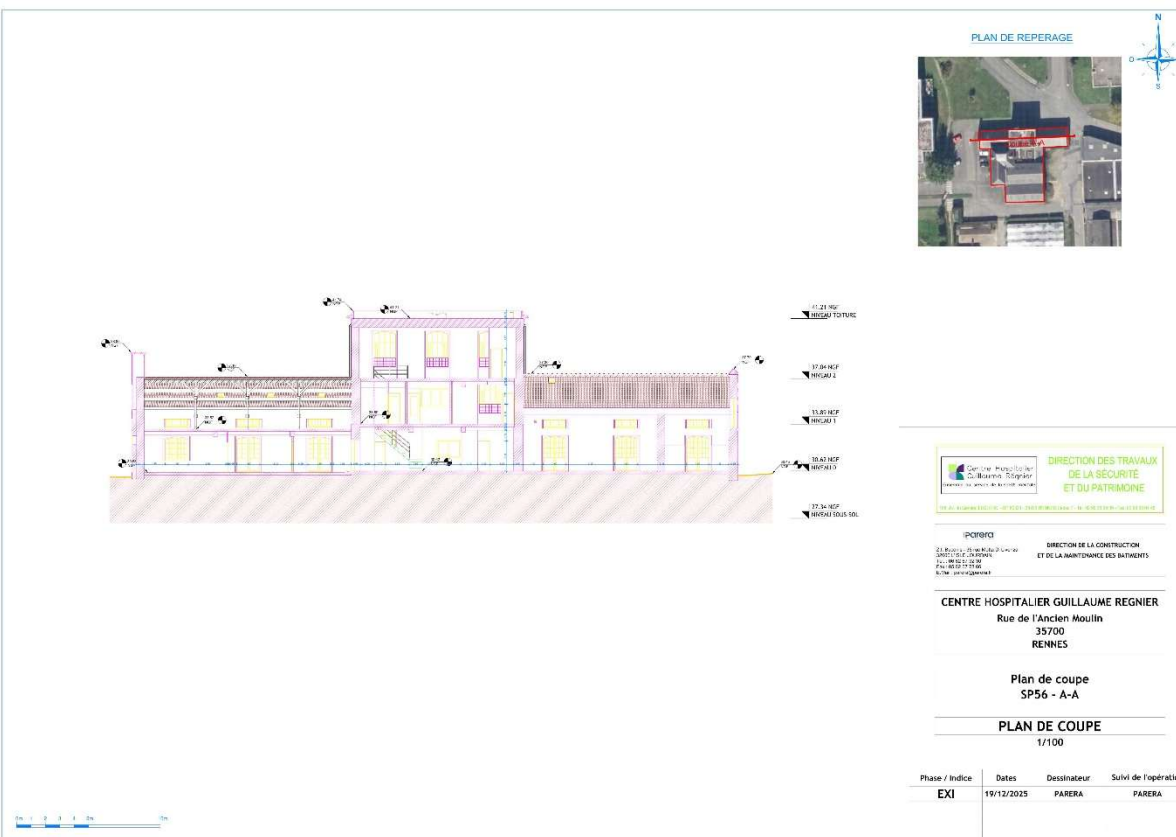
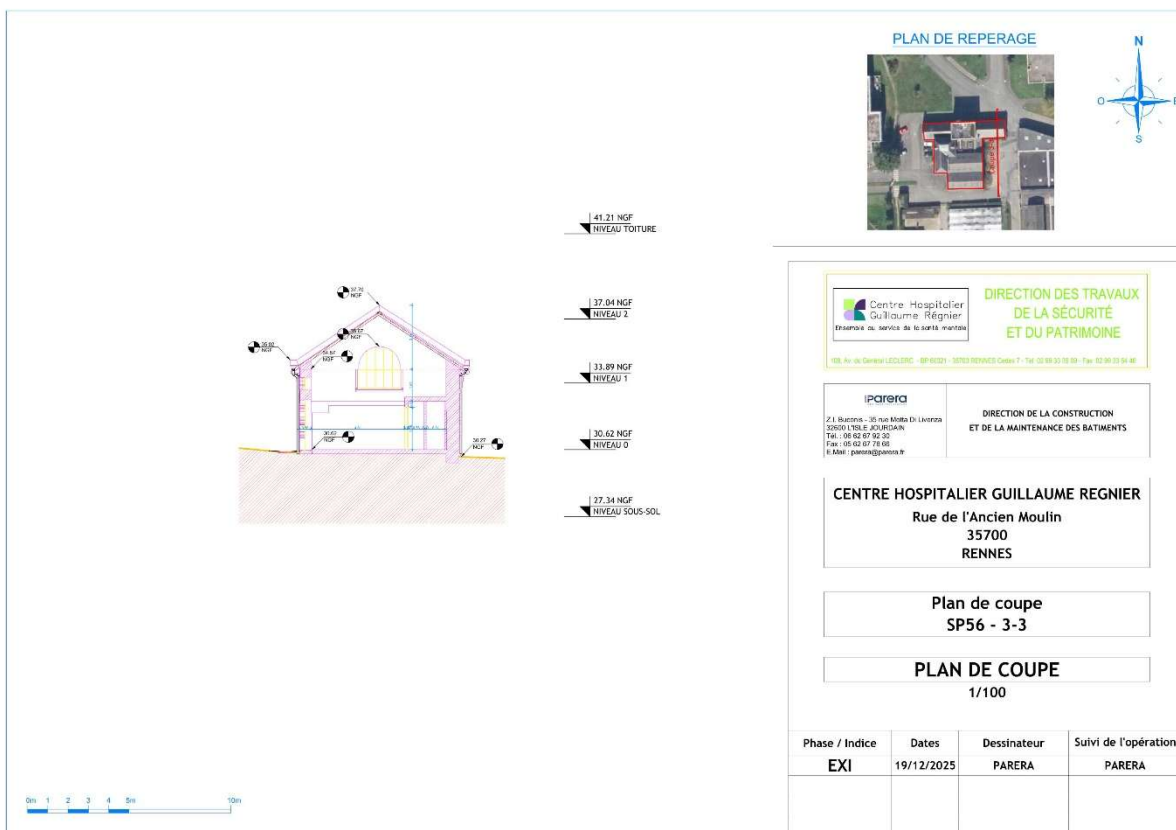


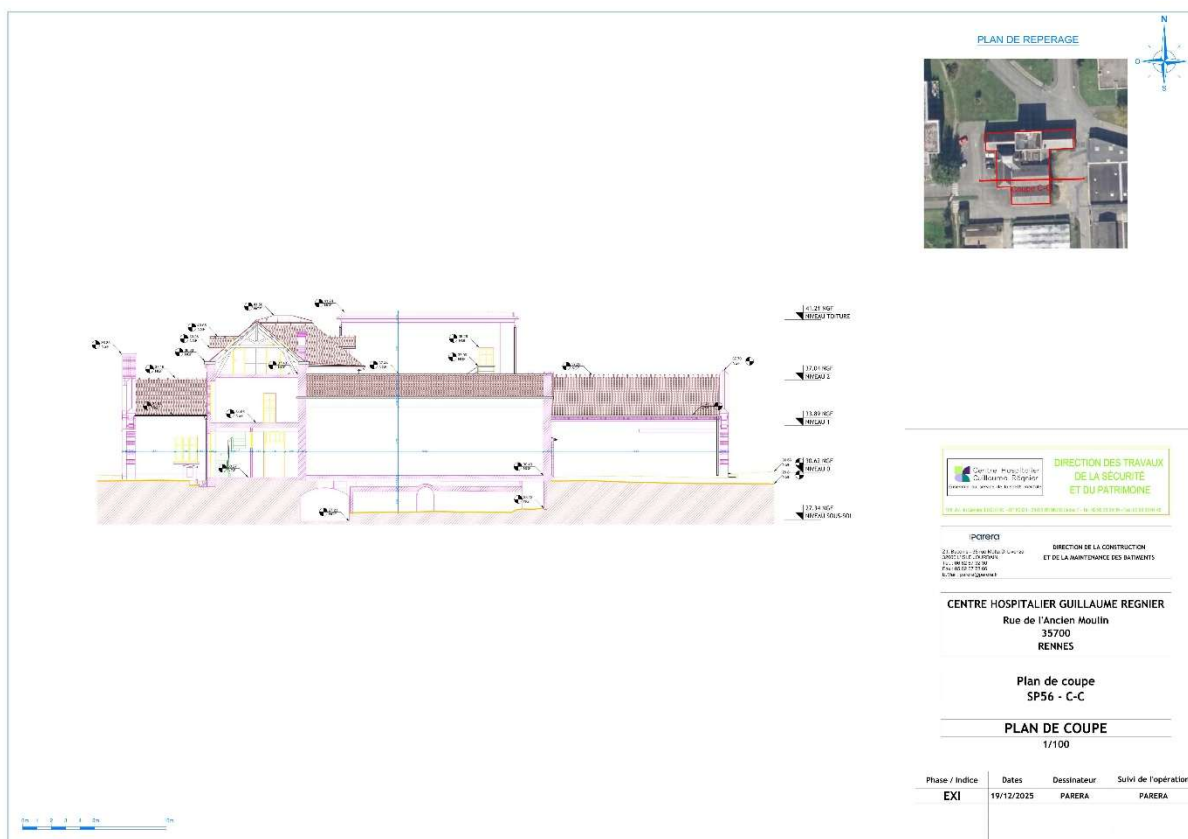
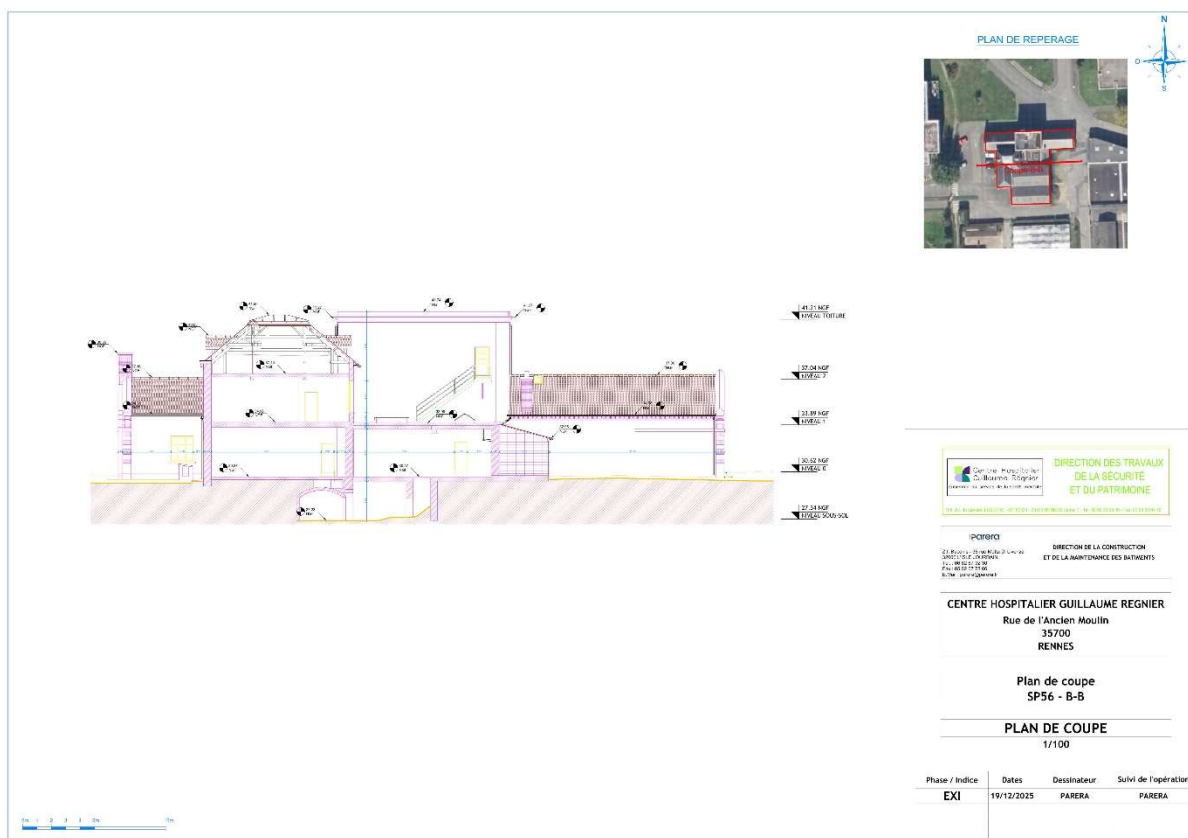




Coupes







2.4 – Synthèses / extraits des diagnostics réalisés

Le Maître d'Ouvrage a transmis au Bureau d'Études PRÉPROGRAM un certain nombre de diagnostics techniques. Ils sont synthétisés dans les pages suivantes par ordre chronologique.

Nom du document	Année	Auteur
Diagnostic d'ouvrages (diag structure)	23/06/2023	APAVE
Constat parasitaire	27/02/2026	INAXE
Repérage du plomb avant travaux (R.P.B.)	27/02/2026	INAXE
Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux (R.A.A.T.)	01/03/2026	INAXE
Etude Géotechnique G1 ES + PGC	22/04/2026	FONDASOL
Diagnostic structure	01/05/2026	KOPLA Expertise

Observations :

- Un **dépistage radon** sera à réaliser ;
- Un **diagnostic P.E.M.D.** (Produits Équipements Matériaux Déchets) sera à réaliser ;
- **Les diagnostics complets sont joints en annexe du programme.**

2.4.1 – Diagnostic d'ouvrage – APAVE – juin 2023

Concerne la solidité des ouvrages – mission limitée à la seule structure du gymnase, diagnostic visuel sans sondage destructif

Le diagnostic fait suite à certains désordres repérés sur le bâtiment, notamment la chute d'éléments de maçonnerie en façade (éléments de remplissage à l'angle Sud-Ouest du bâtiment)

CONCLUSION :

« L'état général du bâtiment est **alarmant** en raison de l'état dégradé de son ossature métallique très corrodée.

L'impact de cette corrosion est délétère pour la résistance globale de la charpente mais aussi pour la maçonnerie. L'effondrement local déjà constaté en est bon exemple et est annonciateur de phénomènes du même type de plus grande ampleur qui conduiront, à terme, à **l'effondrement du bâtiment**.

À court terme, il convient d'interdire l'usage de cette salle de sports (y compris les ateliers contigus dans l'emprise de la salle), d'élargir le périmètre de sécurité extérieur sur l'ensemble des façades en brique (pignons Ouest, façade Sud).

Une solution de confortement rapide doit être trouvée si l'exploitation du local est envisagée dans le futur (certainement très complexe et couteuse, **passant par une dépose et repose de la charpente et reconstruction de la maçonnerie**).

À défaut de toute rénovation, **une déconstruction rapide est souhaitable** pour ne pas laisser ce bâtiment se dégrader plus et tendre vers un effondrement non maîtrisé et brutal de la structure (en premier lieu, le pignon Ouest et une partie de la façade Sud). Par ailleurs, au-delà du problème de sécurité, la présence d'amiante en couverture pourrait poser un problème de contamination de matériaux en cas d'effondrement rendant la déconstruction plus complexe et certainement plus couteuse encore. »

2.4.2 – Constat parasitaire – INAXE – février 2026

OBJET

La présente mission consiste à établir un constat d'état parasitaire du bâtiment relatif aux agents de dégradation biologique du bois (termites, autres insectes xylophages et nidificateurs, champignons lignivores).

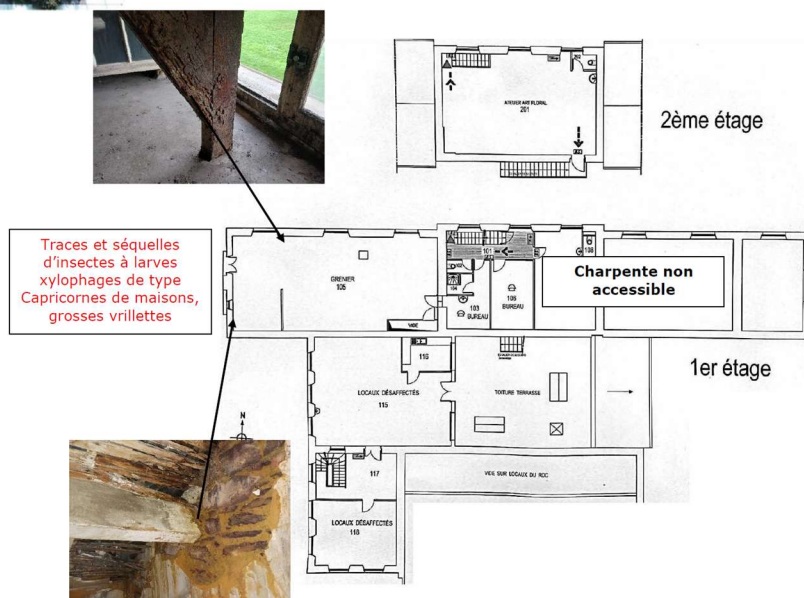
Dans la zone à rénover

Faire appel à un homme de l'art afin de remédier aux désordres constatés et de réaliser un traitement des bois de charpente

Faire vérifier l'état des ardoises et des crochets par un couvreur.



Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis



2.4.3 – Repérage du plomb avant travaux – INAXE – février 2026

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptible d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

LEGENDE :

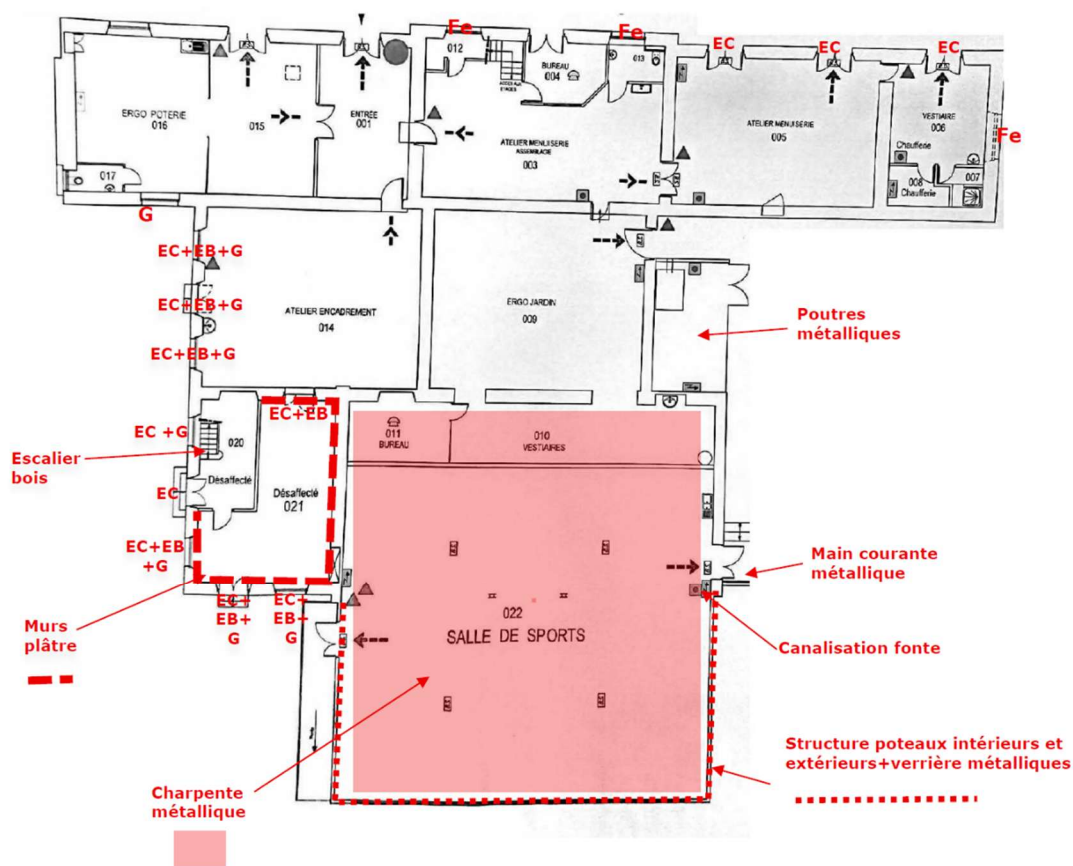
EN ROUGE : éléments contenant du plomb à une concentration supérieure à 0,30 mg/cm²

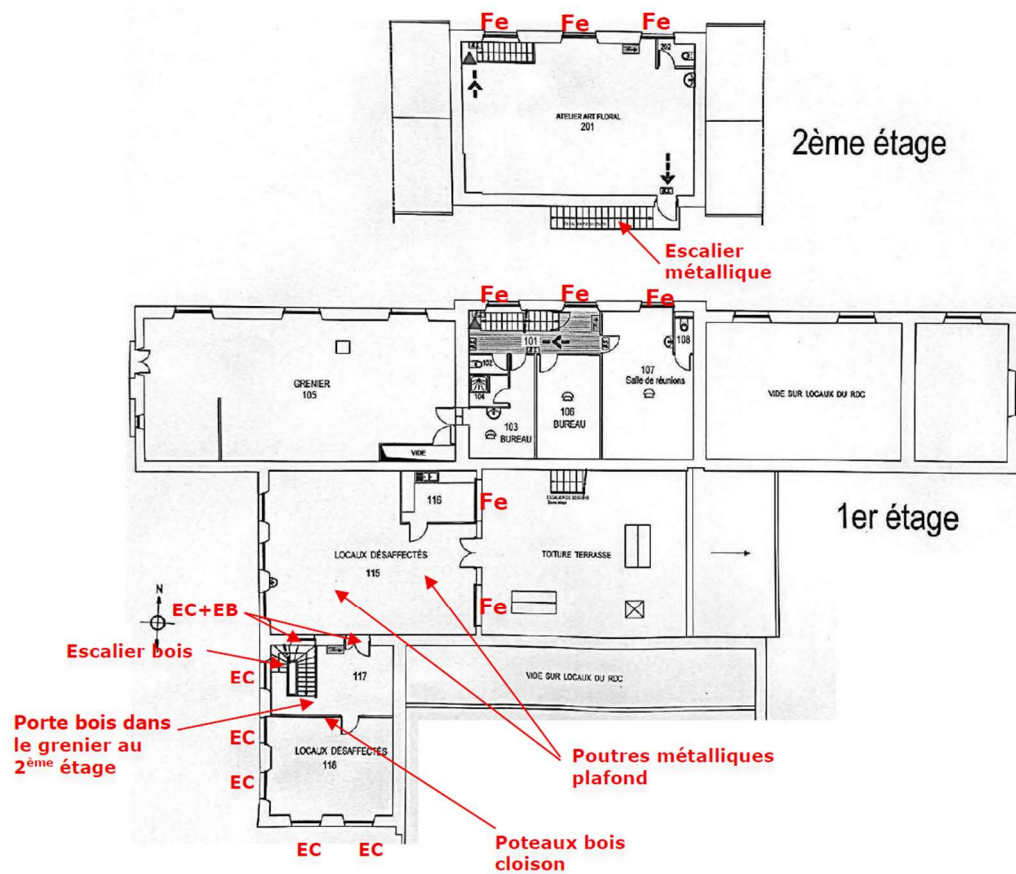
EB : Ebrasement plâtre

EC : Encadrement bois

G : Grille métallique

Fe : Fenêtre métallique





2.4.4 – Repérage d’amiante avant travaux – INAXE – mars 2026

Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre et est réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les salariés

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Local ou zone présentant des similitudes d'ouvrage	Localisation	Description (Prélèvement ou justificatif)	Etat de dégradation	Estimation de la quantité	Photographie
Rdc/Atelier menuiserie 005, bureau 004 et local 012	Aux murs, ventilations hautes et basses	Conduits en fibres ciment (Analyse P18)	Matériau non dégradé	5 U	
Rdc/Remise	Toiture	Plaques en fibres ciment (Analyse P66)	Matériau non dégradé	30 m²	
R+1/Toiture salle de sport	Toiture	Plaques en fibres ciment (Analyse P62)	Matériau non dégradé	420 m²	
Rdc/Extérieur	Canalisation EP	Conduits en fibres ciment (Analyse P68)	Matériau non dégradé	1 U	

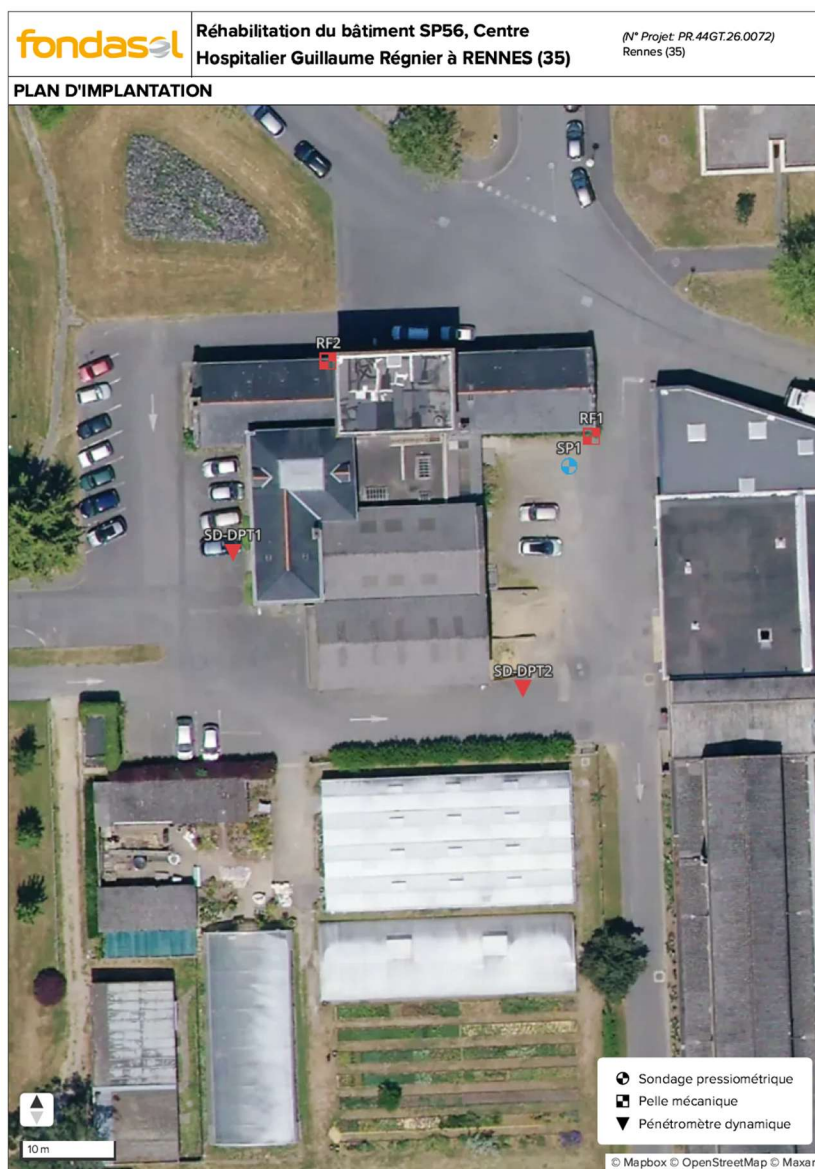
2.4.5 – Etude géotechnique G1 ES - PGC – FONDASOL – avril 2026

Etude géotechnique G1 ES + PGC selon la norme NF P94-500 (Missions d'Ingénierie Géotechnique Types – Révision de novembre 2013), dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment existant.

Les investigations suivantes ont été réalisées :

Sondages	SPI	SD-DPT I	SD-DPT2
Type	Pressiométrique	Pénétromètre dynamique	
Profondeur (m)	7,0	7,0	5,0
Critère d'arrêt	Volontaire	Volontaire	Volontaire
Nivellement (NGF)	29,75	29,35	29,20

Sondages	RF1	RF2
Type	Reconnaissance de fondation	
Profondeur (m)	1,8	1,8
Outil	Pelle mécanique	Pelle mécanique
Nivellement (NGF)	29,85	30,15



SYNTHESE DES INVESTIGATIONS

Les sondages ont permis de mettre en évidence, sous une épaisseur ponctuelle d'enrobé ou de béton, la succession lithologique suivante :

- **Formation 1** : remblais graveleux à matrice limono-argileuse et sableuse noirs et marron, avec des blocs caillouteux et localement des morceaux de brique, rencontrés jusqu'à 0.8 m de profondeur au droit de tous nos sondages SPI et SDI à SD2.
- **Formation 2** : limons et argiles limoneuses marron à marron clair rencontrés au droit de tous nos sondages SPI et SDI à SD2 soit respectivement jusqu'à 4.2, 3.3 et 3.5 m de profondeur
- **Formation 3** : sables graveleux marron clair rencontrés jusqu'à la base de tous nos sondages SPI et SDI à SD2, soit respectivement jusqu'à 7.0, 5.0 et 5.0 m de profondeur.

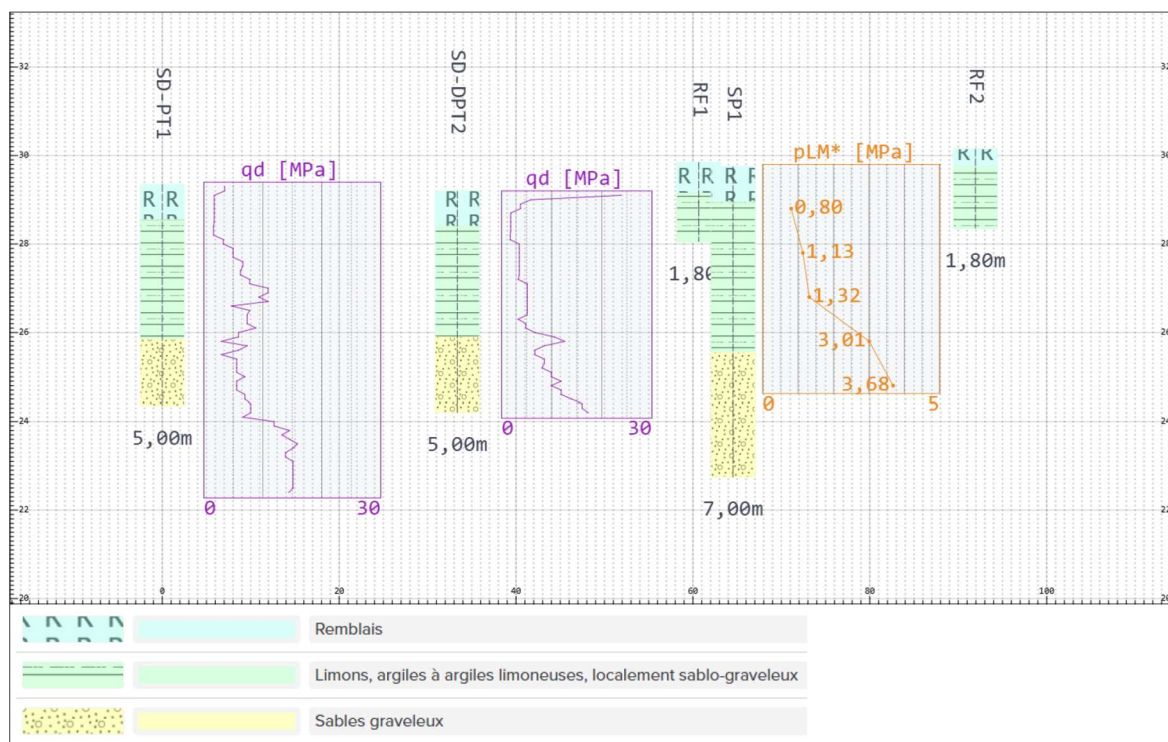
Nous récapitulons la base des formations au droit de chaque sondage dans le tableau inséré ci-dessous :

N°	Nature de la formation	SPI	SD-DPT1	SD-DPT2
		Prof. (1) (cote (2))	Prof. (1) (cote (2))	Prof. (1) (cote (2))
1	Remblais	0,8 (28,95)	0,8 (28,55)	0,8 (28,40)
2	Limons et argiles limoneuses	4,2 (25,55)	3,5 (25,85)	3,3 (25,90)
3	Sables graveleux	≥7,0 (3) (≤22,75)	≥5,0 (3) (≤24,35)	≥5,0 (3) (≤24,20)

(1) Profondeur en mètre

(2) Cote NGF

(3) Base du sondage lithologique



Représentation synthétique des coupes de sondages (distance entre sondages non respectée)

Lors de notre intervention effectuée en mars 2026, des niveaux d'eau ont été relevés aux profondeurs et aux cotes suivantes :

Niveau d'eau	SPI		SD-DPT I		SD-DPT2	
	Prof. ⁽¹⁾	Cote ⁽²⁾	Prof. ⁽¹⁾	Cote ⁽²⁾	Prof. ⁽¹⁾	Cote ⁽²⁾
En cours de forage	3,7 ⁽³⁾	26,05 ⁽³⁾	3,5 ⁽³⁾	25,85 ⁽³⁾	3,5 ⁽³⁾	25,70 ⁽³⁾

(1) Profondeurs en mètre par rapport au niveau actuel du terrain

(2) Cote NGF

Les résultats détaillés (coupes et photographies) sont présentés en annexe et le tableau ci-dessous synthétise les observations effectuées.

Sondages	Type fondation Nature	Profondeur base (m) / [cote NGF]	Débord (cm)	Nature sol ancrage	Observations
RF1	Semelle filante en blocs rocheux	1,6 [28,25]	20	Sable limoneux (formation 2)	Aucune venue d'eau
RF2	Semelle filante en blocs rocheux	1,7 [28,45]	10	Argile (formation 2)	Aucune venue d'eau

PRINCIPES DE CONSTRUCTION ENVISAGEABLES POUR LES OUVRAGES GEOTECHNIQUES

FONDATEMENTS

Compte tenu du contexte géotechnique et du projet, les solutions de fondations envisageables pour la future extension sont les suivantes :

- **Fondations superficielles de type semelles filantes ou isolées** ancrées dans les limons et argiles limoneuses (formation 2), naturellement en place et non remaniés.
- **Fondations semi-profondes, de type puits**, ancrées dans les limons et argiles limoneuses (formation 2) ou dans les sables graveleux (formation 3), naturellement en place et non remaniés.

Des suggestions d'exécution liées à la présence de la nappe entre 3 et 4 m de profondeur sont à prévoir en cas de réalisation de fondations semi-profondes.

En cas de conservation du niveau sous-sol partiel actuel, des dispositions devront être prises afin d'éviter tout désordre sur l'existant et tout mouvement à proximité des fondations projetées.

NIVEAUX BAS

Les valeurs des surcharges sur le niveau bas et les seuils de déformations admissibles de ce dernier ne nous ont pas été communiquées.

Compte tenu de la présence de remblais sur des épaisseurs pouvant être variables et d'un niveau sous-sol dont nous ne connaissons pas le devenir, nous conseillons la **réalisation d'une dalle portée ou d'un plancher supporté par les fondations.**

2.4.6 – Diagnostic structure – KOPLA – mai 2026

OBJET DU DIAGNOSTIC

- **Diagnostic portant sur la structure ancienne d'un bâtiment affecté à un usage de blanchisserie**
- Dans le cadre d'une opération de réhabilitation, le maître d'ouvrage souhaite en effet comprendre les contraintes de réhabilitation mais également disposer des capacités portantes des planchers.



CONCLUSIONS

Les différents bâtiments de cette partie Nord de l'ancienne blanchisserie sont aujourd'hui dans un état relativement correct et permettent de disposer de planchers avec une charge d'exploitation de 250 daN.m^{-2} sur les zones en R+1 et R+2

Toutefois, nous avons pu observer de nombreuses pathologies dont certaines doivent être suivies et traitées dans le cadre du projet à venir et notamment :

- Les problèmes de tassements différentiels du pignon Est
- Les problèmes de dégradation de la couverture et de son couronnement

Pour les problèmes de tassement, nous préconisons un suivi des fissures sur une période d'un an au minimum afin de statuer sur les éventuels travaux à réaliser, des réparations étant de toutes façons à prévoir sur les maçonneries.

Quant aux bétons, ils sont globalement de mauvaise qualité que ce soit en façade ou sur les retombées de poutres. Une attention particulière devra être apportée au traitement des linteaux avec des reprises correctement réalisées des bétons dégradés.

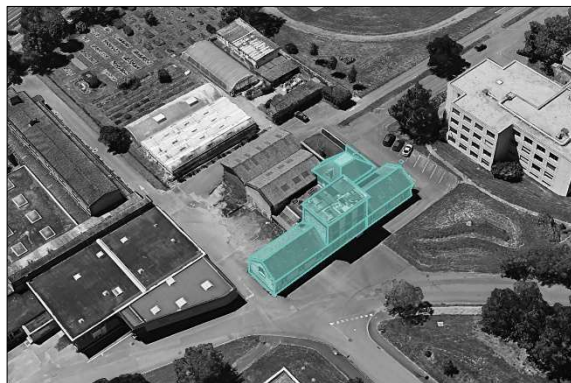
En couverture, il nous semble par contre plus approprié de déposer l'ensemble du couronnement et de tout reprendre.

Notons qu'en couverture, une dépose des faux plafonds sera nécessaire pour statuer plus clairement sur les éventuels travaux de réparation à réaliser

En tout état de cause, en l'absence d'isolation, il est probable que certaines fissures soient à injecter.

2.5 – Etat de vétusté : devenir des parties bâties

2.5.1 – Corps principal Nord : à réhabiliter



Vue aérienne – Corps principal Nord



Vue générale – Corps Principal Nord

Observations :

- **D'un point de vue architectural et de l'état du bâtiment, le « corps principal Nord » est un bâtiment qui peut présenter des états de vétusté. Toutefois il présente un grand intérêt pour une réhabilitation** (rappel : ce bâtiment est repéré au titre du Patrimoine d'intérêt local par 1 étoile au P.L.U.i). **La façade Nord (et globalement le bâtiment) sera à valoriser dans le cadre du projet. L'architecture originelle de ce bâtiment sera à préserver ;**
- **La partie du bâtiment en excroissance au Sud sera par contre à démolir.**

2.5.2 – Ancienne salle de sports : démolition



Vue aérienne – Salle de sports

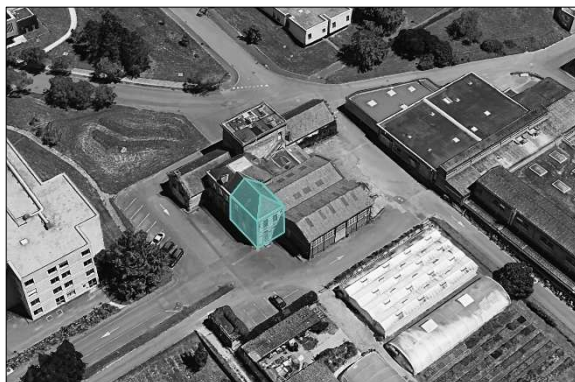


Vue générale – Salle de sports

Observations :

- **Si d'un point de vue architectural, l'ancien lavoir / salle de sport présente un certain intérêt, son état de vétusté est trop important pour envisager une réhabilitation** (rappel : désordres structuraux voir étude APAVE). **Des travaux de réhabilitation de cette partie semblent difficiles à engager et seraient très coûteux, d'autant que sa reconversion dans le cadre du projet n'est pas appropriée. Une démolition est donc à envisager.**

2.5.3 – Bâtiment ancien : démolition



Vue aérienne – Bâtiment ancien



Vue générale – Bâtiment ancien

Observations :

- **Ce bâtiment présente un état de vétusté très important (plancher, façades, couverture, ...). Une réhabilitation nécessiterait des travaux importants avec une refonte structurelle pour permettre l'accueil du programme sans être adapté aux fonctions envisagées. Une démolition est donc à envisager.**

3 – DONNEES URBAINES

Le P.L.U.i. de RENNES Métropole a été approuvé par délibération du Conseil de RENNES Métropole du 19/12/2019.

Le règlement applicable à ce jour fait suite à la modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de RENNES Métropole du 19/06/2025.

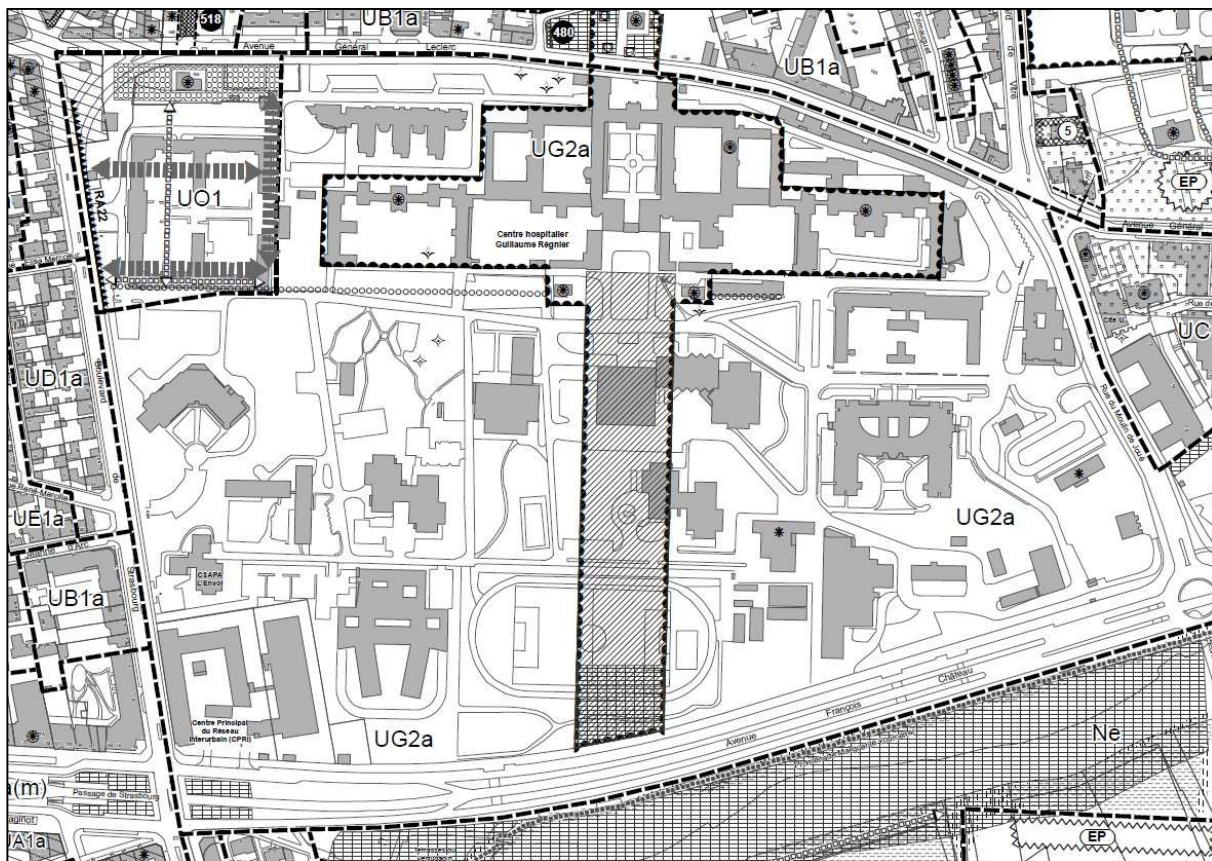
Le Bureau d'Études présente ici une synthèse issue de sa propre lecture de la réglementation. La Maîtrise d'œuvre se chargera de télécharger l'ensemble des documents de la réglementation en vigueur et de réaliser sa propre interprétation.

Note de Renseignements d'Urbanisme

Liste non exhaustive extraite de la Note :

- Terrain situé dans un périmètre concerné par le guide de recommandations pour « restauration et adaptation du patrimoine d'intérêt local » ;
- Terrain concerné par des plantations ou des espaces libres paysagers à réaliser ;
- Terrain concerné par le Porter à Connaissance de l'État de la carte d'aléa inondation de référence ;
- Terrain concerné par un chemin piétons-cycles à créer ;
- Terrain situé dans un secteur obligatoire à infiltration des eaux pluviales ;
- Terrain concerné par une disposition réglementaire relative au phénomène de retrait/gonflement des sols argileux (aléa faible) ;
- Terrain concerné par les Orientations d'Aménagement et d'Orientation suivantes :
 - "Les axes de développement de la ville archipel" ;
 - "Projet patrimonial, paysager, trame verte et bleue" ;
 - "santé, climat, énergie" ;
 - O.A.P. communale (RENNES) ;
 - O.A.P. de quartier : Baud-Chardonnet / Saint-Méen.
- Terrain concerné par une zone de protection au titre de l'archéologie ;
- Terrain affecté par le bruit des infrastructures terrestres de catégorie 3 (largeur : 100m) ;
- Terrain affecté par le bruit des infrastructures terrestres de catégorie 4 (largeur : 30m).

Plan de zonage



Règles relatives à l'ordonnancement, la construction et la mixité fonctionnelle		Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie	
	Zonage (limite et nom de zone)		Règle architecturale particulière (RA-n*)
	Espace inconstructible		Périmètre concerné par un guide de recommandations
	Périmètre de démolition avant construction		Axe de flux
	Implantation imposée		Centralité
	Marge de recul		Linéaire commercial simple
	Marge de recul résultant de l'art. L 111-6		Linéaire commercial renforcé
	Marge de recul résultant de l'art. L 111-8		
			Espace boisé classé
			Espace d'intérêt paysager ou écologique
			Terrain cultivé à protéger
			Plantation ou espace libre paysager à réaliser
			Site naturel de compensation
			Zone humide du SAGE Vaine
			Zone humide du SAGE Rance Frémur
			Secteur de performance énergétique renforcée (SPE de type 1,2,3 ou 4)

Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes		Règles relatives au patrimoine	
	Emplacement réservé		Monument historique du règlement graphique
<i>Servitudes de localisation pour voies, ouvrages publiques, installations d'intérêt général ou espace vert :</i>			Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles)
	Voie à créer (ex. : V1 pour la voie n°1)		Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine
	Voie à créer (voie secondaire, de desserte...) (ex. : v1 pour la voie n°1)		Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale
	Chemin piétons-cycles à créer (ex. : C1 pour le n°1)		
	Équipement d'intérêt général à créer (ex. : EG1 pour le n°1)		
	Espace vert à créer (ex. : EV2 pour le n°2)		
	Espace public à créer (ex. : EP3 pour le n°3)		
	Terrain concerné par la servitude de localisation		
<i>et autres règles :</i>			Secteur de constructibilité limitée
			Axe du métro et secteur de nécessité de service public
			Emplacement réservé pour programme de logement (ex. : 12 pour le n°12)
			Servitude d'établissement pénitentiaire

Source : P.L.U.i. de RENNES Métropole

Le site à l'étude se situe en **Zone UG2a**.

Le bâtiment est repéré au titre du Patrimoine d'intérêt local par **1 étoile**.

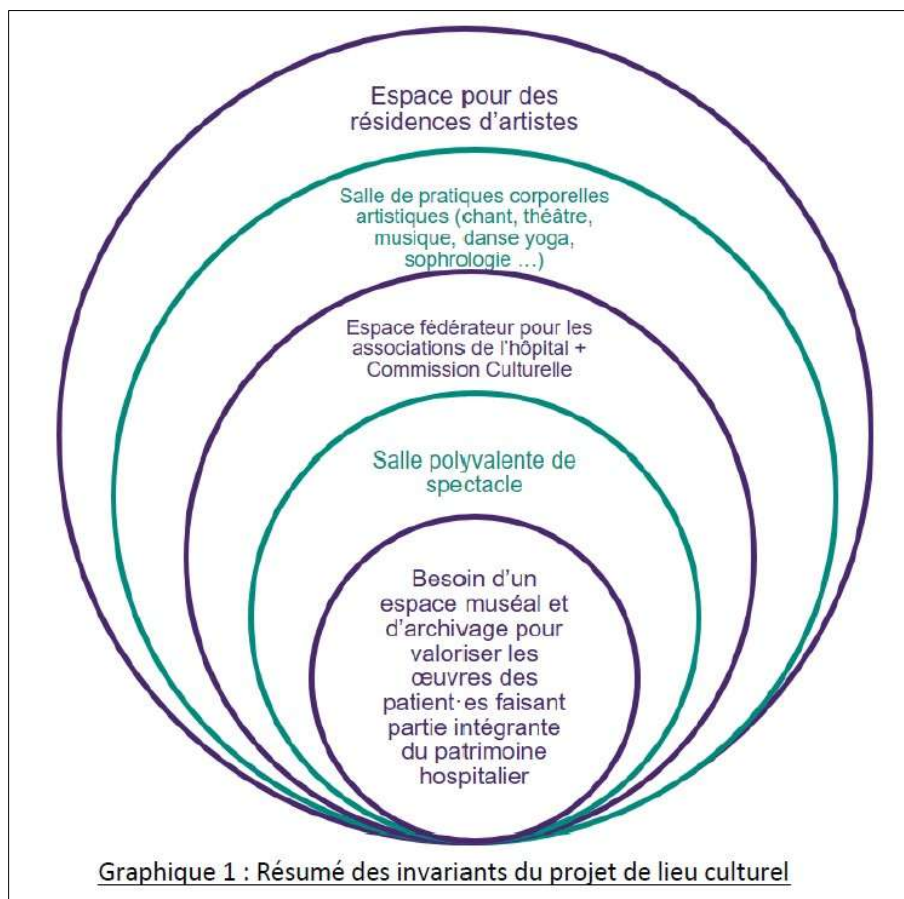
Synthèse des exigences particulières dans le cadre du projet

- Tenir compte de l'architecture du bâtiment repéré au titre du Bâti d'intérêt local, notamment pour la construction d'extension ;
- Réhabiliter le bâtiment en privilégiant les techniques traditionnelles de l'époque de construction ;
- Prendre en compte une hauteur maximale sur la façade Est ;
- Favoriser l'ouverture du site vers le Sud ;
- Gérer les eaux pluviales à la parcelle (à préciser avec le maître d'ouvrage) ;
- Mise en place de stationnement (à préciser avec le maître d'ouvrage) ;
- + 10% de solarisation des toitures (au-delà de la réglementation A.P.E.R. applicable).

4 – DEFINITION DES BESOINS

4.1 - Invariants du projet

Base de la commande du lieu culturel.



Source : Maître d'Ouvrage – Dossier diagnostic de la phase de concertation préalable

4.2 – Concept du lieu culturel

◉ Un accès unique / Un hall d'accueil

- Lieu ouvert et vivant, accueillant, rassurant, confortable mettant de côté les stigmatisations ;
- Hall démontrant la possibilité d'un accès à l'équipement, l'ouverture du lieu culturel à tous et permettant les rencontres ;
- L'accent sera mis sur l'ouverture de l'équipement, la convivialité du hall, l'ambiance accueillante par une architecture soignée.

◉ Cafétéria / K'fet

- Installer dans l'équipement un usage pour lequel les habitudes sont ancrées (K'fet du CSTC) afin d'amorcer la fréquentation du lieu culturel. En faire une opportunité de découverte ;
- Profiter de la fréquentation régulière pour engager de nouvelles habitudes, faire de l'équipement culturel un lieu vivant, animé ;
- Retrouver une ambiance rassurante, comme un « bistrot de quartier », profitant d'une terrasse pour une ouverture sur l'extérieur.

◉ Mise en avant des productions artistiques – espace d'exposition

- Proposer un lieu d'exposition temporaire pour diverses pratiques artistiques, ainsi qu'une exposition permanente sur l'histoire du lieu, « dans les murs », répartie sur l'ensemble de l'équipement ;
- Un espace de stockage, aux conditions de conservation adéquates, un lieu dédié au sein du C.H.G.R. favorisant notamment la création d'un catalogue des œuvres ;

◉ Salle culturelle polyvalente

- Espace modulable pour l'organisation de manifestations culturelles diverses (théâtre, dans, concerts, cinéma, ...), pour l'organisation de répétitions ;
- Toutes jauges possibles suivant la programmation, du petit groupe de patients et soignants (10 / 15 personnes) à 200 personnes environ pour un concert debout, en passant par une représentation de théâtre de 100 spectateurs.

◉ Des pratiques artistiques diverses

- Différents espaces à disposition, pour des pratiques encadrées ou libres, ouverts également aux résidences d'artistes ;
- Salles dédiées aux arts graphiques, aux activités corporelles, à la pratique musicale, aux activités culinaires.

◉ Des locaux supports pour la gestion de l'équipement

- Des bureaux pour la gestion administrative et culturelle du lieu ;
- Un bureau pour le personnel soignant encadrant de la K'fet ;
- Une proximité à trouver pour l'accueil du public et l'orientation au sein de l'équipement.

4.3 – Tableau des besoins

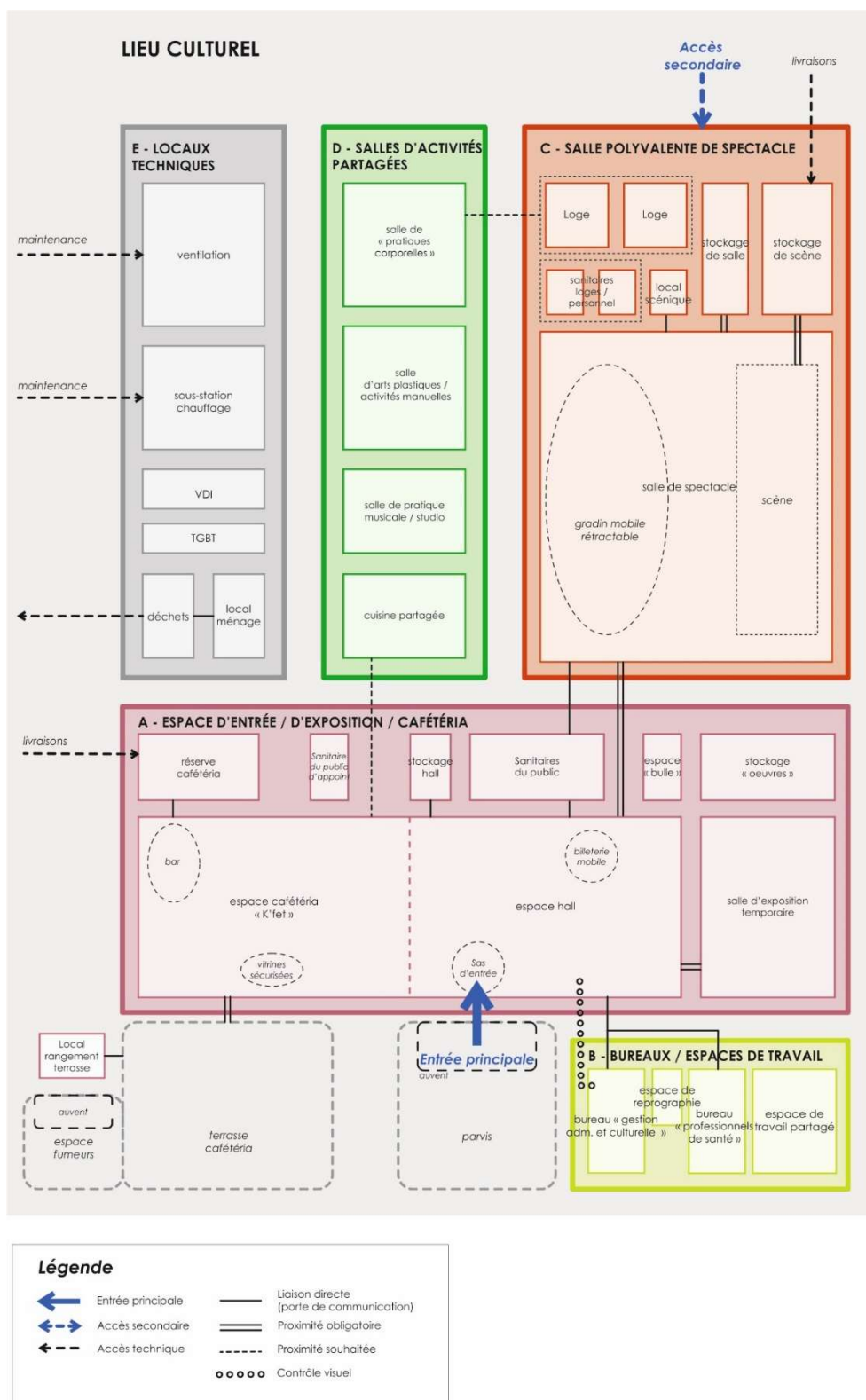
Observations :

- **Les besoins en surfaces sont exprimés, dans les tableaux des pages suivantes, en Surface Utile (S.U.). La surface utile exprime le total des surfaces intérieures à chaque local, hors circulation.**

	Définition des besoins Novembre 2025
A – Espace d'entrée / d'exposition / Cafétaria	351 + [10] + (115)
A.1 – Parvis	(50)
A.2 – Sas d'entrée	6
A.3 – Espace hall	100
A.4 – Espace cafétaria « K'fet »	100
A.5 – Salle d'exposition temporaire	40
A.6 – Espace « Bulle » / Espace d'apaisement	4
A.7 – Stockage hall	7
A.8 – Réserve cafétaria	30
A.9 – Stockage œuvres	30
A.10 – Sanitaires du public	30
A.11 – Sanitaire du public d'appoint	4
A.11 – Terrasse cafétaria	(50)
A.12 – Espace fumeurs	(15)
A.13 – Local rangement - terrasse	[10]
B – Bureaux / Espaces de travail	53
B.1 – Bureau (2 postes) « gestion administrative et culturelle de l'équipement »	15
B.2 – Bureau (2 postes) « Professionnels de santé »	15
B.3 – Espace de travail partagé	20
B.4 – Rangement administratif	p.m.
B.5 – Espace reprographie	3
B.6 – Sanitaires du personnel	p.m.
C – Salle polyvalente de spectacle	263
C.1 – Salle de spectacle (salle + scène) (Salle polyvalente)	186
C.2 – Local scénique	4
C.3 – Stockage de scène	18
C.4 – Stockage de salle	15
C.5 – Loges	32
C.6 – Sanitaires loges / personnel	8
D – Salles d'activités partagées	125
D.1 – Salle de « pratiques corporelles »	40
D.2 – Vestiaires « pratiques corporelles »	p.m.
D.3 – Salle d'arts plastiques / activités manuelles	40
D.4 – Cuisine partagée	25
D.5 – Salle de pratique musicale / studio	20
E – Locaux techniques	71 + [5]
E.1 – Local ménage	6
	4
E.2 – Espace déchets	[5]
E.3 – Sous-station chauffage	10
E.4 – Ventilation	40
E.5 – V.D.I.	5
E.6 – T.G.B.T.	2
TOTAL	859 + [15] + (115)

4.4 – Proposition d'organigramme fonctionnel

L'organigramme suivant retranscrit la fonctionnalité attendue. Il ne doit pas être interprété comme une première esquisse d'aménagement spatial. Il exprime les liaisons fonctionnelles. Les dimensions des blocs et le mode de représentation des liaisons ne sont pas proportionnels aux surfaces à construire.



Observations :

- Dans le cadre de la conception de la salle de spectacle, il sera attendu de prévoir :
 - Deux espaces : un espace scénique et un espace « spectateurs », avec de diverses configurations pour utilisations différenciées ;
 - La scène de plain-pied avec la salle (dimensions du plateau de scène 10 m x 6 m). L'espace spectateurs permettant d'accueillir 102 places dont 91 en gradins escamotables. (Les emplacements pour les spectateurs en fauteuil roulant seront prévus au premier rang et en nombre majoré vis-à-vis de la réglementation accessibilité afin de prendre en compte le public accueilli) ;
 - Pour la scène, il sera prévu des équipements scéniques de base, dont perches motorisées, mais il devra être possible d'ajouter des équipements ultérieurement.

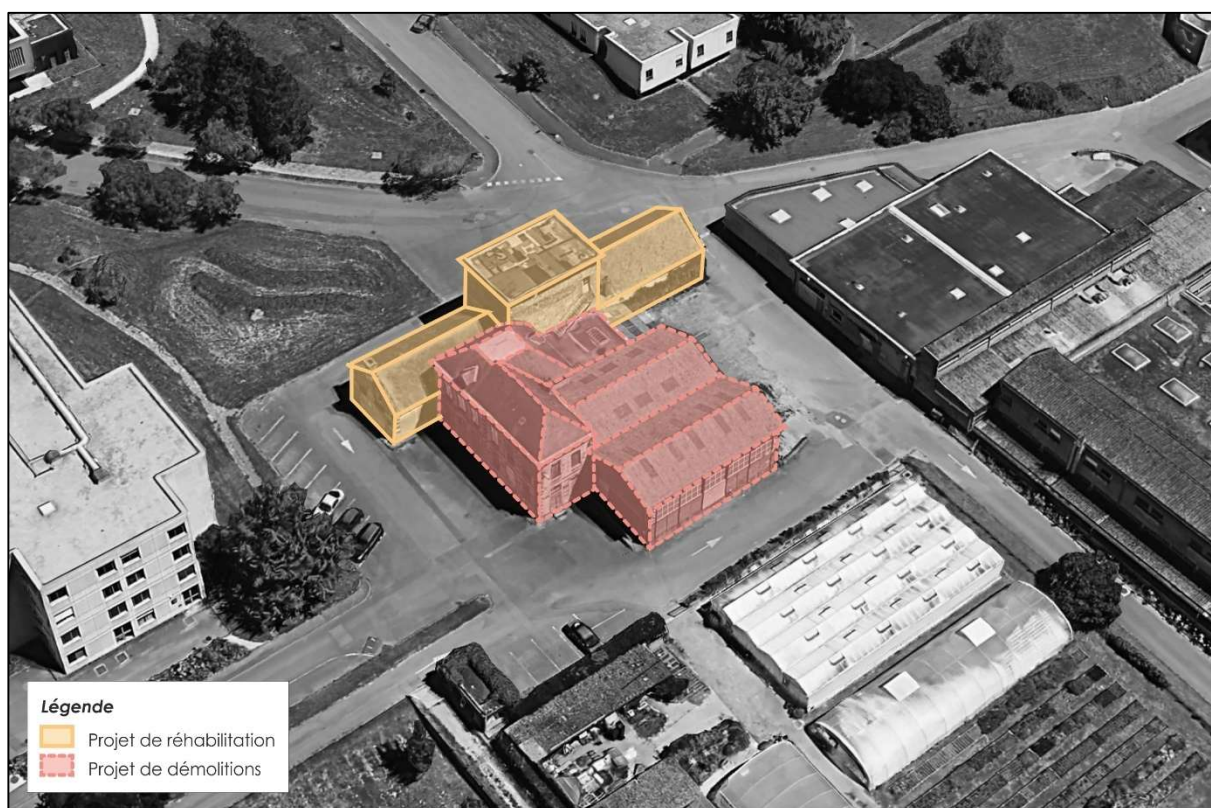
5 – EXIGENCES

5.1 – Conditions d'implantation

Il est retenu l'hypothèse de travaux suivante :

- Démolition de l'ensemble des constructions Sud ;
- Réhabilitation du corps principal Nord ;
- Construction d'une extension au Sud de l'existant.

Illustration de l'hypothèse de démolitions :



Le projet respectera l'architecture du bâtiment existant réhabilité et proposera un dialogue contemporain avec celui-ci.

L'entrée principale se fera par la façade Nord, mettant en avant les connexions avec le haut du site principal.

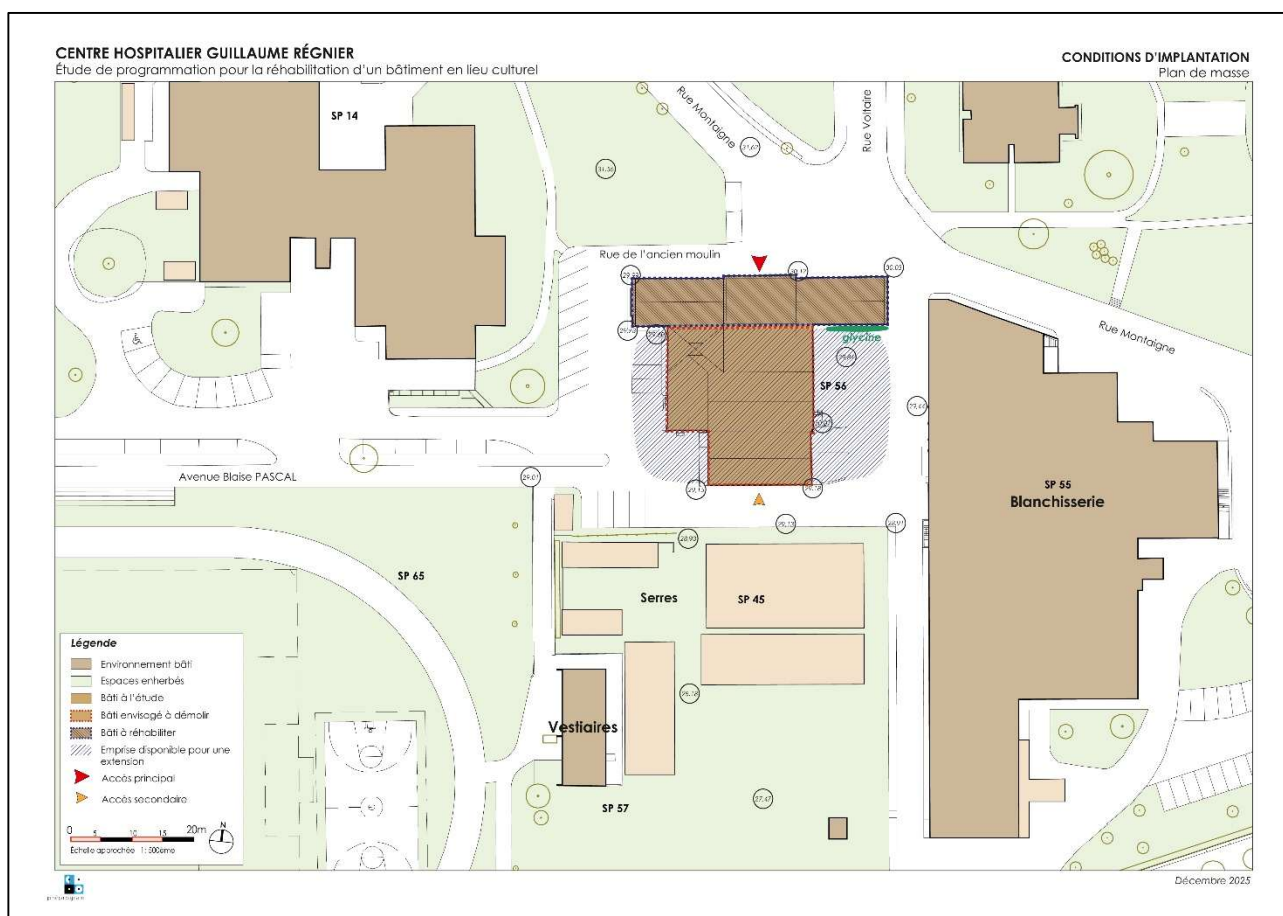
Une ouverture du lieu culturel vers le Sud du site et vers la ville est attendue.

L'accessibilité handicapés à l'ensemble des espaces sera particulièrement respectée, en tenant compte, en priorité, des besoins des publics des patients du C.H.G.R..

Une attention particulière sera apportée à l'organisation spatiale, à l'aménagement des espaces, au ressenti de « confort », pour favoriser l'utilisation et la fréquentation du lieu par l'ensemble des publics visés.

Idéalement, la glycine présente en façade Sud du corps principal sera préservée.

Plan masse des conditions d'implantation :



Concernant la présence de galeries souterraines : au stade du programme, leur suppression est envisagée. La démolition de ces galeries est motivée pour les raisons suivantes :

- Pas d'intérêt pour le projet (techniquement et fonctionnellement) ;
- Travaux de démolition du bâti facilitée du bâti (pas de préconisation particulière) ;
- Pas de contrainte sur l'altimétrie du plancher bas de la construction neuve ;
- Pas d'incidence dans la distribution future du rez-de-chaussée de la construction neuve ;
- Suivant l'étude géotechnique (type de fondations), pas de mise en adéquation des fondations avec la préservation structurelle des galeries souterraines ;
- Mise en œuvre la construction neuve en phase chantier: pas de contrainte particulière ;
- Enfin, en cas de maintien, nécessité de prévoir des travaux (drainages, sol, lumière, ventilation, accès, ...) ;

Toutefois, les maîtres d'œuvre retenues en phase concours pourront être force de proposition dans le maintien de ces galeries en démontrant leur intérêt le cas échéant.

5.2 – Exigences techniques et environnementales

Ces exigences seront précisées dans le cadre du Programme Technique Détaillé transmis en phase offre.

Il sera attendu le respect des réglementations en vigueur (niveau réglementaire).

6 – PLANNING PRÉVISIONNEL

Le **planning prévisionnel** de l'opération peut être présenté de la manière suivante.

Dates		Avancement
2026	Fin juillet	- Publication de l'avis de concours.
	Fin septembre	- Remise des candidatures.
	Mi-octobre	- 1er jury (sélection de 3 candidats admis à remettre une offre).
	Début novembre	- Envoi du D.C.C. aux candidats retenus ; - Visite de site + séance de Questions / Réponses avec les candidats sélectionnés
2027	Fin janvier	- Remise des offres.
	Fin Février	- 2nd jury / Classement des projets.
	Mars	- Négociation avec le ou les lauréats du concours ;
	Avril	- Attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre ; - Démarrage des études de MOE.
	Mai	- Études de MOE : de l'ajustement de l'ESQUISSE à l'A.P.D.
	Novembre	
	Décembre	- Dépôt de la demande de PC (5 mois d'instruction)
2028	Janvier	- Études PRO et élaboration du D.C.E.
	Mars	- Publication de l'A.O. travaux
	Mai	- Réception des offres et A.C.T.
	Septembre	- Notification des marchés de travaux entreprises
	Novembre	- Démarrage de la préparation chantier + démolition / curage
2029	Janvier	- Démarrage des travaux (14 mois / hors démolition, hors préparation + y compris congés).
		- TRAVAUX
2030	Mars	- O.P.R. ; - Réception du chantier.
	Avril	- Période de levée des réserves ; - Commission de sécurité ;
	Mai 2030	- Ouverture au public.